Journal officiel de l'Union des Communes Vaudoises
et des associations de professionnels communaux
N°79 | hiver 2021

Point COMMUNE *!*

Point* DOSSIER *!

Communes et cybersécurité

pp. 17-27

Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis 95 ans, la Caisse intercommunale de pensions (CIP) assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec plus de 20'500 assurés, une fortune de plus de 3,3 milliards de francs et un parc immobilier dépassant 2000 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

Contactez-nous : 021 348 21 11
www.cipvd.ch

Gérée par Retraites Populaires

cip caisse intercommunale de pensions

Photo de couverture:
© AdobeStock

SOMMAIRE!

***Point* UCV!**

L'essentiel ____ p. 2

Histoire de l'UCV: chiffres marquants sur le comité ____ p. 3

Du renouveau pour l'UCV ____ p. 5

Rencontre avec Eloi Fellay ____ p. 10

Inondations: rôle des communes, responsabilité civile et mesures de prévention ____ p. 12

***Point* DOSSIER CYBERSÉCURITÉ!**

Les communes face aux attaques informatiques ____ p. 18

Arrêt sur invité: Paul Wang, ZeNPulsar ____ p. 21

Arrêt sur invitée: Niniane Paeffgen, Swiss Digital Initiative ____ p. 25

Arrêt sur invité: Marc Barbezat, Etat de Vaud ____ p. 26

***Point* COMMUNE!**

Remise des diplômes de cadre en administration communale p. 29

Des communes amies des aîné·es ____ p. 30

Un événement au cœur de la politique de l'enfance et de la famille ____ p. 32

Vous former pour agir ____ p. 35

Une collaboration gagnante au service de la formation professionnelle ____ p. 39

***Point* RECETTES!** ____ p. 42

***Point* ASSOCIATIONS!**

SOPV / CDPV! Rencontre avec les nouveaux présidents p. 44

AVDCH! AG 2021 ____ p. 46

AVSM! 70+1e AG ____ p. 48

***Point* VAUD DU CIEL!** ____ p. 51

***Point* AGENDA!** ____ p. 52

100% From well-managed forests FSC® C000000

MADE SWISS

ÉDITO! De l'huile dans les rouages

Chantal Weidmann Yenny
Présidente de l'Union des Communes Vaudoises
Syndique de Savigny

Lors de l'assemblée générale du 3 novembre dernier, les communes membres de l'Union des Communes Vaudoises ont désigné le nouveau comité exécutif de l'association. Nous vous remercions vivement de la confiance que vous nous avez témoignée et sommes parfaitement conscients de la grande responsabilité que cela implique pour cette prochaine législature.

Les défis ne manqueront pas afin de retrouver un débat serein entre le Canton et les Communes. Qu'elles soient villes, bourgs ou villages, les Communes contribuent en effet toutes à une démocratie véritable où les décisions prises répondent aux besoins directs de nos citoyen·nes. Elles permettent souvent de traiter les problèmes aux bonnes échelles institutionnelles grâce à une information et une capacité d'action au plus près des personnes concernées. Cependant, pour que cela fonctionne, il est important de respecter leurs prérogatives.

Un Etat trop centralisateur pourrait rompre cet indispensable courroie de transmission qui permet souvent d'amortir les vibrations, chocs et à-coups générés par l'application nécessaire de nouvelles lois ou règlements de droit supérieur. En sens inverse, les Communes sont aussi les porte-parole des différentes régions qui composent notre territoire, permettant ainsi au Conseil d'Etat et à son administration de ressentir au mieux les besoins, souhaits ou inquiétudes de la population vaudoise. Mais, pour que cela puisse continuer de fonctionner (ou certains diraient même fonctionner à nouveau), il sera nécessaire de mettre de l'huile dans les rouages.

En effet, le système péréquatif actuel est arrivé à un tel point de complexité qu'il a perdu toute lisibilité et prévisibilité, grippant cette belle mécanique de redistribution. La désunion est devenue quasiment inévitable sans un retour à un équilibre financier plus raisonnable entre Canton et Communes et entre les Communes. L'objectif n'est évidemment pas d'affaiblir l'Etat mais, au contraire, de rééquilibrer le système dont des Communes fortes sont une composante indispensable. Un premier pas important a été effectué avec la validation du protocole d'accord relatif à la participation à la cohésion sociale. Mais une réforme plus profonde sera nécessaire afin de mieux clarifier les flux financiers.

Cela est certes plus facile à dire qu'à faire, mais il sera indispensable de poursuivre le dialogue afin que nous puissions arriver à une solution qui soit satisfaisante pour toutes les parties. Si nous y parvenons, nous pourrons à nouveau débattre sur le fond des sujets sociétaux à venir, sans prendre à chaque fois à partie la péréquation. Il en va de l'intérêt de l'ensemble des citoyen·nes. ■

IMPRESSUM!

Point CommUNE! Le journal officiel de l'Union des Communes Vaudoises et des associations de professionnels communaux, paraît quatre fois par an, à 2500 exemplaires. Distribué gratuitement aux communes membres et partenaires de l'UCV. Sur abonnement pour tout autre public via pointcommune@ucv.ch. Contenus disponibles en ligne sur ucv.ch et sur l'application mobile UCV App.

Comité de rédaction
Stéphanie Andrzejczak (UCV) ■ Patricia Audétat (AVSM) ■ Eloi Fellay (UCV) ■ Laurent Lanz (aVDaas) ■ Jean-Marc Moreillon (ACVBC) ■ Florence Nedrotti (AVDCH) ■ Pascal Petter (SOPV) ■ Charles Wernuss (AVIATCO)

Contacter la rédaction
Stéphanie Andrzejczak (UCV) – Chargée de communication et du *Point CommUNE!* ■ Av. de Lavaux 35 ■ case postale ■ 1009 Pully ■ Tél. 021 557 81 35 ■ stephanie.andrzejczak@ucv.ch

Impression
PCL Presses Centrales SA ■ Av. de Longemalle 9 ■ 1020 Renens 1 ■ Tél. 021 317 51 51

Régie des annonces
Urbanic Régie publicitaire ■ Av. Edouard-Dapples 54 ■ 1006 Lausanne ■ Tél. 079 278 05 94 ■ info@urbanic.ch

Conception graphique et mise en page
idéesse, Steve Guenat ■ 1083 Mézières ■ Tél. 021 903 44 22 ■ sg@ideesse.ch ■ www.ideesse.ch

L'essentiel

SONDAGE SUR LES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES, CLIMATIQUES ET DE DURABILITÉ DANS LES COMMUNES

Il y a quelques mois, l'UCV menait un sondage afin de réaliser un état des lieux des pratiques communales dans les domaines de l'énergie, du climat et de la durabilité. Ce dernier, réalisé avec le soutien de la BCV, poursuivait le double objectif de **valoriser le travail déjà réalisé** et d'engager une **réflexion sur la meilleure manière d'accompagner et de soutenir les communes vaudoises** dans leurs démarches.

Découvrez le rapport présentant les résultats et interprétations issues de ce sondage ainsi que de plus amples informations sur ces sujets sur ucv.ch/environnement

DES CHANGEMENTS AU SEIN DU SECRÉTARIAT DE L'UCV

Suite au départ d'Ana Azevedo, juriste et directrice adjointe, l'UCV a nommé **Lucie Von der Mühll**, collaboratrice de l'UCV depuis plus de trois ans, pour reprendre le rôle de **directrice adjointe de l'UCV**. Lucie Von der Mühll continue d'exercer ses fonctions de conseillère en gestion financière publique, comptable de l'association et formatrice, en sus de son nouveau rôle.

Par ailleurs, l'UCV a le plaisir d'accueillir depuis le 1er novembre dernier **Amélie Ramoni-Perret**, en tant que **juriste**. Amélie Ramoni-Perret a notamment travaillé ces neuf dernières années comme juriste spécialiste au sein de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) de l'Etat de Vaud.

LES COMMUNES DE BURSINEL ET GIVRINS REJOIGNENT L'UCV

C'est avec plaisir que l'UCV a accueilli en octobre dernier **deux nouvelles communes au sein de son association :** les communes de Bursinel et de Givrins. Toute commune vaudoise qui le souhaite peut rejoindre l'association, quelle que soit sa taille. L'une des forces de l'UCV est en effet la diversité des communes membres de l'association. Bourgs, villages, villes, l'UCV souhaite défendre les intérêts de l'ensemble des communes.

Bursinel Givrins

Suite à ces adhésions, l'UCV compte, au 1er octobre 2021, **277 communes membres** sur les 302 du canton de Vaud.

Histoire de l'UCV : chiffres marquants sur le comité

Misha Amir
Stagiaire en analyse et gestion documentaire à l'UCV jusqu'à juin 2021

Le renouvellement des membres des organes de l'UCV est l'occasion de se replonger dans l'historique de notre association, fondée il y a plus de 100 ans. Découvrez dans cet article des chiffres marquants sur les différentes personnes qui ont constitué le comité* de l'UCV au fil des ans.

Top 3 des syndics restés le plus longtemps au comité**

22 ans
Louis Bonnard
(Nyon)

28 ans
William Grin
(Lavigny)

18 ans
David Dénéréaz
(Vevey)

12 septembre 1910

C'est la date retenue par le comité de l'UCV pour la toute **première Journée des communes vaudoises** comme l'illustre cet article de la *Feuille d'avis de Montreux* daté du 29 juillet 1910.

Exposition suisse d'agriculture. — Le comité de l'Association des principales communes vaudoises (MM. André Schnetzler, syndic de Lausanne, président ; Jules Jomini, syndic de Vevey, vice-président ; Louis Bonnard, syndic de Nyon ; Emile Perrin, syndic de Payerne ; Louis Reymond, syndic d'Orbe, membres ; Aloys Hæmmerli, secrétaire municipal à Lausanne, secrétaire), a décidé de réunir les représentants de toutes les municipalités du canton de Vaud, à une Journée vaudoise, qui est d'ores et déjà fixée au lundi 12 septembre 1910, pendant la VIIIe Exposition suisse d'agriculture, à Lausanne.

Ce sera la première fois que seront réunies, par des délégations les 388 communes du canton de Vaud. Cette réunion, donc, fera date.

7.3 ans
Durée moyenne durant laquelle un **membre du comité** y siège.

Taux de femmes au sein du comité depuis plus de 100 ans.
7.9%

94 C'est le **nombre d'années** de représentation de la **commune d'Yverdon-les-Bains** au **comité de l'UCV**. Cela en fait la commune la plus longtemps représentée au comité.

Sur **123** **personnes** issues du comité de l'UCV, **on compte :**

- **2** **conseillers fédéraux,** aussi élus Présidents de la Confédération
- **1** **président** du **Conseil national**
- **8** **président·es** du **Grand Conseil vaudois**
- **7** membres du **Conseil d'Etat**
- **15** **conseillers·ères nationaux·ales**
- **52** député·es au **Grand Conseil vaudois**

* Les chiffres mentionnés ne prennent pas en compte le tout nouveau comité.

** Dorénavant, 10 des 13 membres du comité ne sont rééligibles que deux fois (soit 10 ans maximum). Cela ne s'applique pas aux 3 membres permanents, à savoir le syndic de Lausanne, le président du Groupe des Villes ainsi que le président du Groupe des Bourgs et Villages.

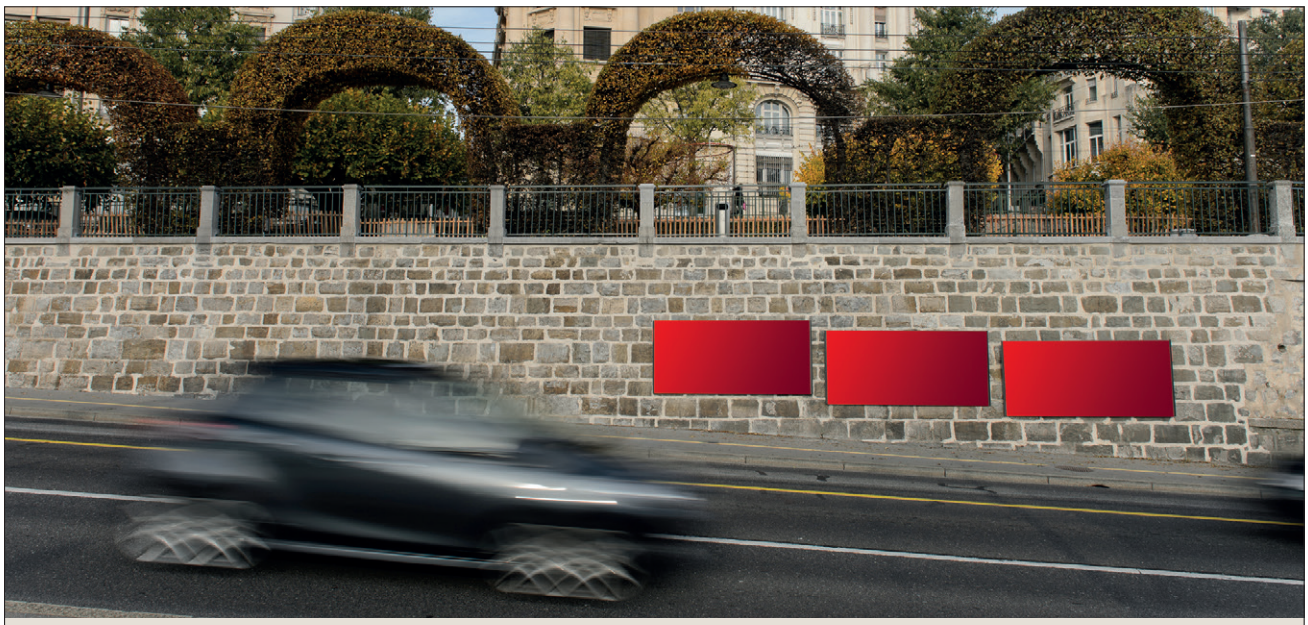

Présence publicitaire marquante dans le canton de Vaud grâce à l'offre publicitaire très complète d'APG|SGA.

Mobilité en hausse, croissance démographique, acceptation élevée et opportunités publicitaires innovantes. Avec la publicité extérieure, vous obtenez une visibilité inégalée.

Pour en savoir plus sur l'offre : www.apgsga.ch

APG|SGA
Out of Home Media

PROTOCOL
DIGITAL SOFTWARE

Solution de GED ELO pour les Communes

Gagner du temps
Rechercher, consulter, partager
Travail à distance sur mobile & tablette
Liaison avec la base de données communale

Travail collaboratif
Automatisation et validation des processus métier

Sécurité, traçabilité
Contrôle des accès
Archivage légal

Du renouveau pour l'UCV pour la législature 2021-2026

Changement de législature oblige, l'UCV a vu cette année les membres de ses différents organes être modifiés. Si certains ont été élus dans chaque district, lors des traditionnelles visites des districts que l'UCV organise chaque année, les personnes composant le comité exécutif ont été pour leur part désignées lors de l'assemblée générale du 3 novembre dernier, à Payerne. Une assemblée qui avait aussi pour but d'élire la nouvelle personne occupant la présidence de l'UCV. Retour, en images, sur les temps forts de cet événement et découverte des nouveaux membres des organes de l'UCV.

Stéphanie Andrzejczak
Chargée de communication et du magazine *Point CommUNE!* à l'UCV

Le nouveau comité de l'UCV avec, de gauche à droite et de haut en bas: Olivier Petermann, syndic de Lignerolle, Frédéric Mani, syndic de Dully, Christine Chevalley, syndique de Veytaux, Jean-François Clément, syndic de Renens, Philippe Jobin, syndic d'Echichens, Eric Küng, syndic de Payerne, Christophe Lanz, syndic de Roche, Alain Monod, syndic d'Epalinges, Grégoire Junod, syndic de Lausanne, Chantal Weidmann Yenny, syndique de Savigny, Daniel Rossellat, syndic de Nyon, Monique Hofstetter, syndique de Penthéréaz et Yvan Luccarini, syndic de Vevey.

>>>

Des photos et la vidéo intégrale de l'assemblée générale sont disponibles sur ucv.ch/ucv/assemblee-generale-et-journee-des-communes-vaudoises.

© Sarah Carp

Photos: © Sarah Vez

Présidente de l'UCV jusqu'à cette assemblée, Claudine Wyssa a mené cet événement d'une main de maître. Lors de son discours, elle est revenue sur ses dix années de présidence et sur les dossiers, nombreux et très variés, qui l'ont occupée.

Grégoire Junod, vice-président de l'UCV, a, au nom de tous les membres des organes de l'UCV, du secrétariat et de toutes les communes vaudoises, vivement remercié Claudine Wyssa pour son engagement sans faille et notamment le «courage en politique» qui la caractérise.

La présidence de l'UCV était briguée par deux candidats, tous deux membres du nouveau comité de l'UCV: Chantal Weidmann Yenny, syndique de Savigny, et Philippe Jobin, syndic d'Echichens. Chacun a ainsi pris la parole pour faire part de sa motivation à occuper ce poste. Après un vote à bulletins secrets, c'est Chantal Weidmann Yenny qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et qui est, dès lors, présidente de l'UCV.

L'UCV remercie encore sincèrement tous les membres sortants de ses organes pour leur implication et leur engagement dans la défense des intérêts et des compétences des communes vaudoises ces dernières années et souhaite la cordiale bienvenue aux nouveaux membres.

Cet événement a été ponctué par un discours de la conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard, qui est revenue sur les relations entre Canton et Communes et les défis à relever ensemble. Eloi Fellay, directeur de l'UCV, a, pour sa part, mis en avant la volonté de l'UCV d'aider les communes à développer leurs «capabilités» face aux nombreuses tâches liées à la gestion communale.

C'est avec beaucoup d'humour que la commune de Chavornay a introduit, sous la forme d'une saynète de théâtre, l'édition 2022 de la JCV. Et c'est sur le même ton que Jacques Henchoz, conseiller municipal à Payerne et président du comité d'organisation de la JCV 2020 et 2021, est revenu sur le désarroi de Payerne de ne pas avoir pu organiser cette manifestation en raison de la pandémie, tout en souhaitant beaucoup de courage aux prochains organisateurs.

Après une présentation de Montanaire et Boulens, un vote à mains levées a permis de valider la candidature de ces communes pour l'organisation de l'édition 2023 de la Journée des communes vaudoises (JCV).

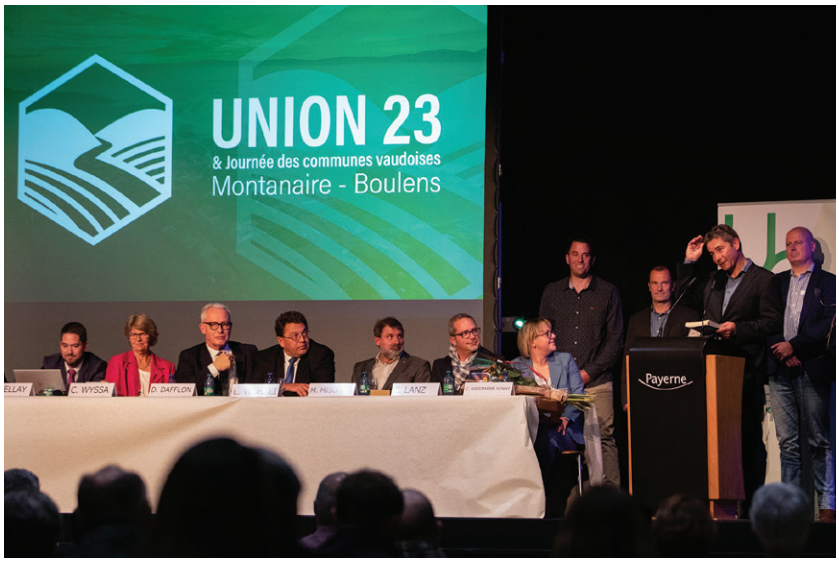

MEMBRES COMPOSANT LES DIFFÉRENTS ORGANES DE L'UCV POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

	CONSEIL DES 50	GROUPE DES VILLES	GROUPE BOURGS & VILLAGES
AIGLE	**Pierre-André Burnier,** Syndic de Gryon **Nicolas Croci-Torti,** Municipal à Ollon **Muriel Ferrara,** Syndique de Rennaz **Gretel Ginier,** Syndique d'Ormont-Dessous **Marc-Olivier Narbel,** Municipal à Chessel	**Alberto Cherubini,** Syndic de Bex **Grégory Devaud,** Syndic d'Aigle **Patrick Turrian,** Syndic d'Ollon	**Pierre-Alain Karlen,** Syndic de Noville
BROYE-VULLY	**Christian Cosendai,** Syndic de Valbroye **Serge Demierre,** Municipal à Moudon **Nicole Rapin,** Syndique de Corcelles-près-Payerne **Aliette Rey,** Municipale à Lucens **Michel Verdon,** Syndic de Vully-les-Lacs	**Eric Küng,** Syndic de Payerne	**Gaetan Aeby,** Syndic d'Avenches **Max Blaser,** Syndic de Villarzel
GROS-DE-VAUD	**Thierry Amy,** Syndic de Cugy **Pascal Favre,** Syndic d'Etagnières **Philippe Jamain,** Syndic de Goumoëns **Christian Wenger,** Syndic de Boulens **Grégory Wyss,** Syndic de Mex	**Serge Bornick,** Syndic d'Echallens	**Ludovic Peguiron,** Syndic de Bercher **Jean-François Thuillard,** Syndic de Froideville
JURA NORD-VAUDOIS	**Marie-Claude Chevalier,** Syndique d'Orbe **Patrick Cotting,** Syndic du Lieu **Laurence Marchand,** Syndique de Chavornay **Nils Monbaron ,** Syndic de Romainmôtier-Envy **Alain Portner,** Syndic d'Onnens	**Mary-Claude Chevalier,** Syndique d'Orbe **Pierre Dessemontet,** Syndic d'Yverdon-les-Bains	**Yvan Débieux,** Syndic de Pomy **Thierry Herman,** Syndic de Suchy
LAUSANNE	**Nadège Longchamp,** Municipale au Mont-sur-Lsne **Pascal Oggier,** Municipal à Jouxtens-Mézery **Claudia Perrin,** Syndique de Romanel-sur-Lsne **Roland Perrin,** Municipal à Epalinges **Giusy Sicuro,** Municipale à Cheseaux-sur-Lsne	**Grégoire Junod,** Syndic de Lausanne **Alain Monod,** Syndic d'Epalinges **Laurence Muller Achtari,** Syndique du Mont-sur-Lausanne	**Etienne Fleury,** Syndic de Cheseaux-sur-Lsne
LAVAUX-ORON	**Jean-Claude Favre,** Municipal à Belmont-sur-Lsne **René Gilliéron,** Syndic de Puidoux **Patrice Guenat,** Syndic de Jorat-Mézières **Bernard Perret,** Syndic de Forel **Olivier Sonnay,** Municipal à Oron	**Jean-Pierre Haenni,** Syndic de Bourg-en-Lavaux **Charles Monod,** Syndic de Lutry **Gil Reichen,** Syndic de Pully	**Didier Fattebert,** Syndic de Maracon
MORGES	**Fabienne Coderey,** Syndique de Berolle **Marie-Christine Gilliéron,** Syndique de Hautemorges **Valérie Induni,** Syndique de Cossonay **Mercedes Puteo,** Municipale à Saint-Oyens **Mélanie Wyss,** Syndique de Morges	**Mélanie Wyss,** Syndique de Morges	**Didier Amez-Droz,** Syndic de Montricher **Yves Schopfer,** Syndic de Vaux-sur-Morges
NYON	**Céline Etoupe,** Municipale à Saint-George **Monya Jaccard,** Municipale à Burtigny **Chantal Landeiro,** Municipale à Le Vaud **Philippe Parmelin,** Syndic de Bursins **Jean-Jacques Nicolet,** Municipal à Marchissy	**Christine Girod,** Syndique de Gland **Daniel Rossellat,** Syndic de Nyon	**Chantal Maurer,** Syndique du Mont-sur-Rolle **Louise Schweizer,** Syndique d'Arzier-Le Muids
OUEST LAUSANNOIS	**Laurent Bovay,** Syndic de Crissier **Etienne Dubuis,** Syndic de Saint-Sulpice **Rebecca Joly,** Municipale à Prilly **Loubna Laabar,** Syndique de Chavannes-près-Renens **Sylvie Pittet Blanchette,** Municipale à Ecublens	**Laurent Bovay,** Syndic de Crissier **Jean-François Clément,** Syndic de Renens **Alain Gillièron,** Syndic de Prilly **Loubna Laabar,** Syn. de Chavannes-près-Renens **Christian Maeder,** Syndic d'Ecublens **Claudine Wyssa,** Syndique de Bussigny	**Georges Cherix,** Syndic de Villars-Sainte-Croix
RIVIERA PAYS-D'ENHAUT	**Jean-Luc Ducret,** Municipal de Chardonne **Nicole Pointet,** Syndique de Jongny **Elise Kaiser,** Municipale à La Tour-de-Peilz **Eric Grandjean,** Syndic de Château-d'Œx **Frédéric Blum,** Syndic de Rougemont	**Olivier Gfeller,** Syndic de Montreux **Sandra Glardon,** Syndique de La Tour-de-Peilz **Yvan Luccarini,** Syndic de Vevey	**Christine Chevalley,** Syndique de Veytaux

Désignées par leurs districts respectifs, ces personnes ont accepté de servir l'intérêt général des communes vaudoises, en plus de la charge de leur propre commune. Leur rôle est primordial pour l'UCV mais aussi pour les collectivités locales. Ce sont ces personnes qui sont chargées de relayer vos problématiques, questionnements et préoccupations, donc n'hésitez pas à les contacter.

FASA - FONDERIE ET ATELIERS MECANIQUES D'ARDON S.A.

FONTES DE VOIRIE
BAUGUSS
GHISA STRADALE

FASA

CH - 1957 Ardon +41 27 305 30 30 +41 27 305 30 40 www.fasa.ch fontevoirie@fasa.ch

Rencontre avec Eloi Fellay, directeur de l'UCV

Entré en fonction le 1er juillet dernier, Eloi Fellay répond à nos questions sur ses premiers mois en tant que directeur de l'UCV.

Qu'est-ce qui vous a poussé à postuler au poste de directeur de l'UCV?
L'UCV défend l'autonomie des communes, cela signifie dès lors qu'un maximum de décisions doivent être prises au plus proche de la population et qu'un maximum de moyens doivent être concentrés au niveau local. Je crois fermement que c'est la bonne solution de laisser le pouvoir au niveau local tout en coordonnant les actions, ceci pour de très nombreuses thématiques et problématiques, même pour celles instinctivement plus globales telles que l'environnement. Après avoir travaillé pour une commune (Avenches), il me semblait aussi que le travail collectif, notamment avec ou face au Canton, était un enjeu clé pour permettre aux communes vaudoises de continuer à se développer. La variété des missions confiées au secrétariat de l'UCV ainsi que mon envie de traiter des problématiques concrètes et d'élaborer des solutions ont fini de me motiver à présenter ma candidature.

Après cinq mois passés à ce poste, quelles sont vos impressions? Est-ce ainsi que vous aviez imaginé ce rôle?
Globalement, l'UCV répond aux attentes de ses membres en matière de prestations de conseils et de formation. Le succès est au rendez-vous pour notre centre de formations et notre équipe est très sollicitée en ce début de législature pour soutenir nos membres au jour le jour en matière juridique, financière ou d'aménagement du territoire. J'imaginais devoir peut-être un peu plus m'impliquer à ce niveau, mais la qualité individuelle et collective de l'équipe fait que j'ai pu me concentrer de manière plus importante sur les enjeux liés à la construction de liens, que ce soit avec les différentes strates et directions de l'Etat, avec les partenaires externes, mais aussi avec les différents organes de l'UCV, en tant que soutien. Avant de prendre en main les dossiers, notamment financiers, j'avais une vision plus académique des solutions que l'on pouvait amener, notamment pour faire évoluer le dossier de la péréquation. Je vois aujourd'hui plus précisément les contraintes politiques et historiques qui expliquent les blocages actuels.

Quelle est la journée type du directeur de l'UCV?
Il n'y a fort heureusement pas de journée type! Il faut s'investir dans les différentes missions en fonction des urgences et de l'importance relative. Il y a certes beaucoup de travail d'échange, de coordination et de représentation, mais aussi l'analyse de dossiers et de la rédaction. En tant que directeur, il faut aussi prendre le temps d'écouter les collaboratrices et collaborateurs et d'orienter leur travail. Je dirais qu'une moitié de ma semaine de travail est consacrée à des réunions et séances de travail avec des partenaires internes et externes. Je peux consacrer l'autre moitié du temps à du travail individuel avec des délais de court à moyen termes, et un peu de réflexion et de découvertes au long cours. Je dois aussi augmenter progressivement mon implication dans le centre de formations de l'UCV et développer l'offre.

Vous avez pris vos fonctions en sachant que quelques mois plus tard, l'ensemble des organes ainsi que la présidence de l'UCV allaient changer. Ce renouveau, est-ce quelque chose qui vous a motivé? Ou plutôt un challenge à relever?
J'aime bien la petite phrase «Les irremplaçables remplissent les cimetières». Cela s'applique en premier lieu pour moi et je ne me suis jamais pensé indispensable à quelque action collective à laquelle j'ai participé. J'ai beaucoup apprécié commencer mon travail avec Madame Wyssa et pouvoir profiter de son expérience, de sa connaissance profonde des dossiers et de son réseau. Je n'ai pas la prétention d'avoir tous les dossiers en main, mais ces cinq mois m'ont permis de m'impliquer un peu partout et de me rendre compte des principales thématiques dans lesquelles le comité de l'UCV devra s'impliquer. Il s'agira aussi de laisser aux nouveaux membres des organes la possibilité de venir avec leurs idées et leurs objectifs pour l'UCV afin d'établir un programme cohérent et ambitieux pour l'association faîtière qui représente 92% des communes vaudoises. Je me réjouis d'aider Madame Weidmann Yenny et toute l'équipe du comité à atteindre leurs objectifs.

Vous êtes membre du comité de rédaction de ce magazine, en quoi est-ce important pour vous d'en faire partie?
La transmission d'idées et de bonnes pratiques, condensées à un niveau acceptable, est une de nos missions à l'UCV. Les communes reçoivent chaque jour des avalanches d'informations de toutes parts. *Point CommUNE!* doit trouver l'équilibre entre le trop et le trop peu d'informations pour permettre à chaque élu·e et chaque collaborateur·trice de trouver, sans y perdre sa journée, une information de qualité. Il s'agit d'interroger et de faire avancer nos lecteurs·trices dans leurs réflexions. J'ai plaisir à relire tous les articles en amont et à me poser la question de l'intérêt du point de vue du lecteur. Nous veillons à ce que les articles ne soient pas trop spécialisés, pour être accessibles à tout un chacun, ni, au contraire, des rappels trop généralistes. Le magazine doit donner envie aux communes d'entreprendre une réflexion dans un domaine et être un déclencheur d'actions concrètes et innovantes. ■

© nonante.ch

Agé de 35 ans, marié et père de deux enfants, Eloi Fellay est un enfant de la Romandie. Né en Valais dans une famille de sept enfants, ses parcours de formations, musicaux et professionnels, l'ont fait voyager à travers les cantons de Fribourg, Berne et Vaud. Hormis son intérêt marqué pour l'économie et les affaires publiques, il entretient sa passion pour la musique comme directeur musical, notamment de l'Ensemble d'harmonie de la Broye (EHB).

Inondations: rôle des communes, responsabilité civile et mesures de prévention

A la suite des pluies diluviennes qui se sont abattues sur le territoire helvétique durant cet été 2021, certaines communes vaudoises ont été confrontées à des inondations provoquant de nombreux dommages. Plusieurs d'entre elles se sont interrogées sur la question de leur rôle et de leur responsabilité dans la prise en charge des dégâts consécutifs à ces évènements dommageables. Au travers de cet article, l'UCV souhaite apporter quelques informations sur le régime juridique applicable lors de telles intempéries, en particulier s'agissant de la responsabilité civile et des mesures de prévention.

Zoé Guichon
Juriste à l'UCV

Rôle des communes

De manière générale, les compétences du Canton en matière de défense contre les dangers résultant des éléments naturels sont exercées par l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud (ECA), sous réserve de celles que la législation cantonale attribue expressément au Conseil d'Etat, aux départements ou à d'autres autorités[1].

A cet égard, sous le chapitre consacré aux attributions de la Municipalité, l'article 43 al. 1 ch. 10 de la Loi sur les communes (LC) prévoit que «dans les limites des compétences de la commune, la police a pour objet [...] les mesures à prendre en cas de sinistres causés par les forces naturelles». Par conséquent, la Municipalité est, dans une certaine mesure, l'autorité compétente pour intervenir en cas de dommages engendrés par des forces naturelles, telles que les inondations.

En cas de catastrophes naturelles, il est important d'agir rapidement afin de limiter les dégâts. Pour ce faire, les communes peuvent faire appel au détachement de premier secours (DPS) du Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) de leur région, lequel est constitué de sapeurs-pompiers formés et dont la mission est d'assurer les premières mesures d'intervention en cas de lutte contre les dommages résultant des éléments naturels ou dans d'autres situations présentant un caractère d'urgence, pour le secteur qui lui est attribué[2]. Les secteurs d'intervention des services de défense contre l'incendie et de secours sont fixés par l'ECA, en partenariat avec les communes, sur la base du standard de sécurité SDIS[3]. A cette fin, les communes peuvent organiser, équiper et instruire en commun un SDIS sous la forme de collaboration au sens des articles 107a et suivants LC[4].

Responsabilité civile

Les situations de sinistres provoqués par des intempéries soulèvent régulièrement la question de savoir à qui incombe la prise en charge des frais de réparation des dommages. Cette question doit être examinée sous l'angle de la responsabilité civile.

En règle générale, celui qui subit un préjudice portant atteinte à sa personnalité ou à son patrimoine doit en supporter personnellement les conséquences. Néanmoins, dans certains cas, la loi impose à un tiers l'obligation de le réparer. Il faut pour cela une cause particulière. C'est précisément le cas de la responsabilité civile qui désigne l'obligation faite à une personne de réparer le préjudice causé à autrui.

En droit des obligations, la responsabilité civile est réglée aux articles 41 à 61 du Code des obligations (CO). Le régime de la responsabilité subordonne l'obligation de réparer aux conditions générales suivantes: la survenance d'un préjudice (dommage ou tort moral), la réalisation d'un chef de responsabilité fondant l'obligation de réparer, un lien de causalité entre le préjudice et le fait dommageable.

Les intempéries de cet été ont causé essentiellement des dommages aux bâtiments, ainsi qu'aux biens mobiliers, y compris les caravanes[5]. Du point de vue de la responsabilité civile, il s'agit de dommages matériels, à savoir une perte patrimoniale découlant d'une atteinte portée à la substance d'une chose mobilière ou immobilière (ex. frais de réparation ou de remplacement). Le montant du dommage subi correspond au montant en argent qui peut être réclamé, à titre d'indemnité, auprès de la personne tenue pour responsable[6].

Quant au chef de responsabilité, lors de dégâts consécutifs à des inondations, il s'agira généralement de la responsabilité du propriétaire d'immeuble (art. 679 du code civil (CC)) ou du propriétaire d'ouvrage (art. 58 CO).

L'existence d'un rapport de causalité entre le fait dommageable et le préjudice est indispensable pour obliger la personne responsable à réparer le préjudice. Cependant, certains facteurs ont pour effet d'interrompre la causalité, pouvant conduire à libérer l'auteur du fait dommageable de sa responsabilité. Il s'agit notamment de la force majeure qui se définit comme un événement imprévisible et extraordinaire survenant avec une force irrésistible. Ce sont principalement les événements naturels qui entrent en ligne de compte.

En définitive, transposé dans le contexte spécifique des inondations, le régime de la responsabilité civile sup-

Inondations dans le Jura-Nord vaudois. © Air Production

pose que la personne victime d'un dommage causé par ce genre d'événement naturel est, en principe, tenue de le réparer personnellement, à moins qu'il existe un chef de responsabilité imputable à autrui. La condition du lien de causalité revêt une importance particulière, car un phénomène météorologique tel que des fortes pluies, ou une de ses conséquences (inondation), peut contribuer, dans une certaine mesure, à la survenance du dommage.

Dans l'hypothèse où un·e administré·e reprocherait à la commune d'être responsable des dommages causés à sa propriété, au motif qu'elle n'a pas pris les mesures préalables qui lui incombaient pour empêcher la survenance des inondations, celle-ci peut tenter de se prévaloir de la force majeure. La collectivité dispose ainsi d'un moyen lui permettant de se soustraire à la prise en charge des dommages subis. Pour admettre la force majeure, l'événement naturel doit pouvoir être qualifié d'imprévisible, extraordinaire et insurmontable. Néanmoins, le critère de la force majeure est reconnu de plus en plus restrictivement, compte tenu de l'évolution de la technique et des connaissances permettant d'anticiper et de parer à un certain nombre de dangers.

Afin d'illustrer la mise en situation du régime de la responsabilité civile en lien avec des intempéries, voici quelques exemples concrets tirés de la jurisprudence:

- ATF 122 III 229: sous l'effet de fortes crues, le cours d'eau du Nozon a très largement débordé, entraînant une inondation d'installations et de cultures. La responsabilité de l'Etat de Vaud en tant propriétaire d'ouvrage au sens de l'art. 58 CO n'a pas été retenue, car le défaut de l'ouvrage n'était pas à l'origine du dommage.
- ATF 91 II 474, JdT 1966 I 551: la responsabilité de la commune en tant que propriétaire d'une canalisation a été admise pour défaut de l'ouvrage (art. 58 CO). En l'état, la canalisation n'était pas en mesure de canaliser les fortes chutes de pluie qui ont entraîné une crue d'un ruisseau provoquant l'inondation des cultures avoisinantes. Cependant, les chutes de pluies n'étaient pas suffisamment extraordinaires et imprévisibles pour constituer un cas de force majeure.
- ATF 143 III 242: le Canton a engagé sa responsabilité en tant que propriétaire d'immeuble au sens de l'art. 679 CC du fait des inondations consécutives à une remontée de la nappe phréatique, provoquée par des travaux d'extraction de gravier dans le lit du Rhône effectués à une profondeur plus basse que la limite fixée dans l'autorisation délivrée par le Canton. Les inondations ont endommagé les cultures fruitières du fonds voisin. La responsabilité de la collectivité publique a été engagée même si les extractions ayant causé les inondations sont le fait de tiers.

Le système d'assurance

En pratique, le régime de la responsabilité civile doit être mis en lien avec le système des assurances. En effet, lors de la survenance d'un sinistre, la victime d'un préjudice peut requérir la réparation du dommage directement auprès de l'assurance responsabilité civile (RC) de l'auteur. Cette dernière pourra ensuite, à certaines conditions, se retourner contre son assuré. Ce système présente l'avantage de régler un différend sans avoir besoin de recourir à la justice. S'agissant de la prise en charge des dégâts provoqués par des intempéries, il existe des assurances spécifiques couvrant les dommages causés par les événements naturels et leurs conséquences.

Actuellement, la majorité des cantons a mis en place un établissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECA), lesquel fournit une assurance publique contre les incendies et les dommages naturels. Dans le canton de Vaud, l'assurance contre l'incendie et les éléments naturels est régie par

la Loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels (LAIEN) et son règlement d'application (RLAIEN), ainsi que les normes y relatives. Elle impose une obligation d'assurance auprès de l'ECA pour tous les biens immobiliers et mobiliers situés dans le canton[7]. Cette assurance couvre, notamment, les dommages causés aux biens assurés par les éléments naturels, dont font partie **les hautes eaux et inondations**[8].

Dès lors, en présence d'un tel système d'assurance, les communes doivent, dans un premier temps, s'assurer que les dommages consécutifs à des inondations ne sont pas déjà couverts par une assurance. Si les sinistres concernent des bâtiments ou des biens mobiliers, ces derniers devraient en principe être pris en charge par l'ECA. A défaut, la commune peut demander la réparation du dommage auprès de son assurance RC privée, pour autant que l'inondation fasse partie des risques couverts.

Au demeurant, il est important de délimiter qui possède la maîtrise effective sur les choses impactées par les intempéries car, suivant la réponse, les assurances qui prendront en charge les dommages et le bénéficiaire des prestations d'assurance ne seront pas forcément les mêmes. Par exemple, si un citoyen est propriétaire d'un bâtiment et que celui-ci subit un dommage à la suite d'inondations, il lui appartient de s'adresser personnellement à l'ECA, auprès duquel il est en principe assuré. Il sera ensuite directement indemnisé par l'assurance, si cette dernière accepte d'entrer en matière. Il en va de même pour la commune lorsque les intempéries provoquent des dégâts aux bâtiments ou aux biens mobiliers lui appartenant.

Enfin, dans l'hypothèse où aucune assurance n'entre en ligne de compte, la prise en charge du dommage consécutif aux événements climatiques devra être examinée à la lumière du système de la responsabilité civile. Dans ce cas, s'il n'y a pas de chefs responsabilité imputable à un tiers, la personne lésée devra assumer seule l'entier du préjudice qu'elle a subi.

Mesures de prévention

Afin de se prémunir contre les dangers naturels, les communes sont tenues de procéder à la mise en place d'une gestion intégrée de ces risques, en prenant certaines mesures de prévention, en particulier, dans le cadre de l'aménagement du territoire. Il s'agit notamment d'intégrer les données de base relatives aux dangers (par ex. cartes des dangers) dans les plans d'affectation[9].

Aussi, les collectivités publiques doivent prêter une attention particulière aux dangers naturels dans le cadre de la délivrance de permis de construire. En effet, l'art. 89 al. 1 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) dispose « toute construction sur un terrain ne présentant pas une solidité suffisante ou exposé à des dangers spéciaux tels que l'avalanche, l'éboulement, l'inondation, les glissements de terrain, est interdite avant l'exécution de travaux propres, à dire d'experts, à le consolider ou à écarter ces dangers. Cependant, l'autorisation de construire n'engage pas la responsabilité de la commune ou de l'Etat… ».

Par ailleurs, certaines lois spéciales imposent aux communes des mesures de prévention spécifiques contre les dangers naturels. Il en va ainsi, par exemple, de la Loi forestière (LVLFO) et de son règlement d'application (RLVLFO)[10] et de la Loi sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP)[11].

Dans le canton de Vaud, un fonds d'encouragement à la prévention des dommages provoqués par les éléments naturels a été créé. Une participation financière peut être octroyée par l'ECA pour la mise en place par les communes de mesures de protection et de prévention des éléments naturels[12]. Ces dernières peuvent aussi, à certaines conditions, bénéficier de subventions, sous forme d'indemnités, pour les mesures prises contre les dangers naturels en lien avec les forêts et les cours d'eau[13]. ■

Les plages et ports d'Yverdon-les-Bains, Estavayer-le-Lac, Chevroux, Yvonand et Cheyres étaient sous l'eau cet été, le lac de Neuchâtel avait débordé à un niveau record de 430.72 mètres au-dessus du niveau de la mer (comme illustré par cette photo). © Air Production

Le présent article est basé sur les ouvrages suivants: Christian Roten, *Intempéries et droit privé*, Fribourg 2000; Franz Werro, *La responsabilité civile*, Berne 2017; Pierre Tercier, Pascal Pichonnaz, *Le droit des obligations*, Zurich 2019; Favre Anne-Christine, *La notion de force majeure et de cas fortuit, en relation avec des événements naturels, dans le régime de la responsabilité civile privée ou de droit public*, 2009; Vincent Brulhart, *Droit des assurances privées*, Berne 2017.

1. Art. 4 al. 1 de la Loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS).
2. Art. 11 LSDIS; Art. 16 du règlement d'application de la Loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (RLSDIS).
3. Art. 4 al. 3 LSDIS.
4. Art. 9 al. 1 et 2 LSDIS.
5. *24 heures*, publication du 5 août 2021.
6. ATF 70 II 85, JdT 1944 I 523.
7. Art. 6 et 6a LAIEN.
8. Art. 9 al. 1 ch. 5 LAIEN.
9. https://www.vd.ch/themes/environnement/dangers-naturels/gestion-integree-des-risques/
10. Art. 40 LVLFO; art. 36 et suivants RLVLFO.
11. Art. 1 al. 2; art. 2a al. 1; art. 2c al. 1; art. 2d al. 2; art. 2g al. 1; art. 2h al. 4; art. 5 al. 1 let. b LPDP.
12. Art. 1 et 2 du Règlement sur le Fonds d'encouragement à la prévention des dommages provoqués par les éléments naturels (RFEPDEN).
13. Art. 78 et suivants; art. 89 et suivants LVLFO; art. 2h al. 5; 47b; 49 LPDP.

Je peux compter sur elle!
L'économie durable est l'affaire de tous !
Choisissez des entreprises locales pour vos travaux
construirevaudois.ch
entrepreneurs!
fédération vaudoise

PROGRAMME DES FORMATIONS

INSCRIPTIONS
ucv.ch/formations

RENSEIGNEMENTS
021 557 81 30
formations@ucv.ch

TOUJOURS INFORMÉS
avec notre application mobile UCV App
sur notre site internet ucv.ch
sur LinkedIn linkedin.ch/company/ucv

CEP
L'UCV est partenaire du CEP. Bénéficiez d'un rabais d'environ 15% sur les formations CEP.

Certifié EDUQUA

modules | cours

NOUVEAU
STRATÉGIE ET PILOTAGE DE L'ACTION COMMUNALE

- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- COMMUNES, COMMUNIQUEZ!
- COMMUNES ET MÉDIAS, MODE D'EMPLOI
- INTRODUCTION AU MCH2
- LES BASES DU PILOTAGE COMMUNAL
- PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE DANS LES COMMUNES (AVEC LA DGE)
- RÉUSSIR UN PROCESSUS PARTICIPATIF (AVEC SANU)
- RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS LES COMMUNES

NOUVEAU
GESTION DES DÉCHETS COMMUNAUX : MON RÔLE, MES RESPONSABILITÉS, MA MARGE DE MANŒUVRE
EN COLLABORATION AVEC COSEDEC

1
- COMPTE DU BILAN
- COMPTE DE FONCTIONNEMENT
- COMPTE DES INVESTISSEMENTS

2
- BOUCLEMENT DES COMPTES
- GESTION DES SALAIRES
- GESTION DES DOMAINES AUTOFINANCÉS
- PRÉPARATION DU BUDGET
- PROCÉDURE DE POURSUITE
- TVA DANS LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

NOUVEAU
GESTION DU PERSONNEL DANS LES COMMUNES

3
- ANALYSE ET PLANIFICATION FINANCIÈRES
- CONTRÔLE INTERNE

Chaque cours peut être suivi individuellement ou regroupé par module de niveaux différents, selon les places disponibles

une prestation
UNION DES COMMUNES VAUDOISES

En plus de son programme de formations, l'UCV vous offre des conseils juridiques, financiers et en aménagement du territoire. Plus d'infos sur : ucv.ch/conseils

fgdesign.ch

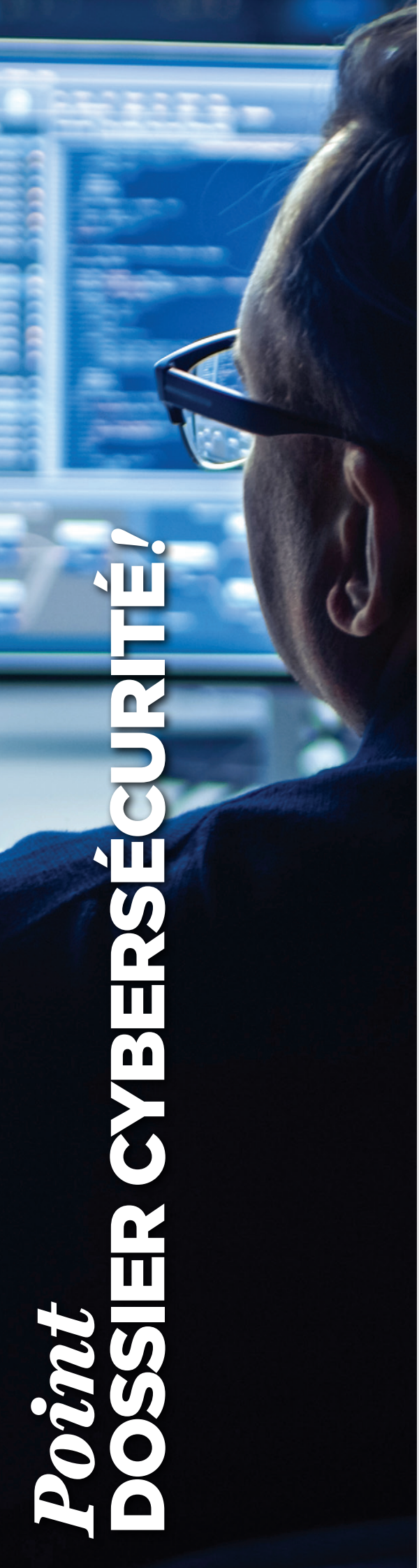

Point DOSSIER CYBERSÉCURITÉ !

Dossier Cybersécurité !

La cybersécurité au cœur des préoccupations

Sans qu'elles le veuillent et de manière assez inattendue, les attaques informatiques sont devenues l'une des principales préoccupations des communes vaudoises ces derniers mois. Des attaques qui, la plupart du temps, bloquent tout le système informatique et empêchent les communes d'assumer une de leurs missions principales: le service à la population.

Il était ainsi évident pour l'UCV de proposer, dans *Point CommUNE !*, un dossier sur la cybersécurité, suite à ces attaques. Dans ce dernier, nous avons décidé de mettre en avant quelques chiffres marquants sur le sujet, de rappeler les bonnes pratiques et les solutions que l'UCV propose pour soutenir les communes en ce sens. Nous sommes surtout allés à la rencontre de plusieurs acteurs du domaine pour qu'ils nous donnent leur point de vue ou nous parlent de leur initiative, telle Niniane Paeffgen de Swiss Digital Initiative, dont le premier projet consiste à développer un label de confiance numérique.

Les communes face aux attaques informatiques ____ *p. 18*

Arrêt sur invité: Paul Wang,
Directeur général de ZeNPulsar ____ *p. 21*

Arrêt sur invitée: Niniane Paeffgen,
Managing Director à Swiss Digital Initiative ____ *p. 25*

Arrêt sur invité: Marc Barbezat,
Directeur de la sécurité numérique à l'Etat de Vaud ____ *p. 26*

Les communes face aux attaques informatiques

Nombreuses sont les sociétés privées, mais aussi les communes, notamment vaudoises, à avoir été victimes de cyberattaques ces derniers mois. Les hackers ayant fait savoir qu'ils viseront d'autres communes suisses, ce sujet devient une priorité, que ce soit dans les villes ou les plus petites communes.

Stéphanie Andrzejczak
Chargée de communication et du magazine *Point CommUNE!* à l'UCV

Une augmentation considérable d'attaques ces dernières années et ces derniers mois

Comme le révélait le journal *24 heures* le 14 octobre dernier, via l'interview de Nicolas Mayencourt, fondateur et directeur de Dreamlab Technologies,: «Le nombre de failles de sécurité graves en Suisse a doublé depuis 2019. La Suisse est ainsi mal classée au niveau international en matière de sécurité.» Pour sa part, le journal de *La Côte* publiait, le 7 octobre dernier, les informations révélées par le magazine alémanique *Beobachter* et plusieurs chiffres marquants sur l'augmentation de la cybercriminalité ces derniers mois: «Entre août 2020 et octobre 2021, quelque 2694 fraudes informatiques ciblant des sociétés helvétiques ont été diagnostiquées par l'américain Recorded Future» mais le nombre réel est sûrement supérieur, «un grand nombre d'entreprises payant discrètement les montants exigés par les cybercriminels». On y apprend ainsi, via l'interview d'Abdelkader Cornelius, spécialiste en cybersécurité auprès de l'américain Cybereason, que «les rançonneurs exigent actuellement entre 3% à 5% du chiffre d'affaires annuel d'une société» et qu'«environ 40% des victimes paient la rançon, dont le montant moyen par entreprise est estimé à près de 167000 CHF». Ainsi, «sur les sept premiers mois de l'année, quelque 12815 rapports sur des «cyberincidents» ont été comptabilisés par le Centre national pour la cybersécurité (NCSC), dépassant déjà le niveau de 2020 (10 606).»

Alors faut-il payer la rançon en cas de cyberattaque? Le NCSC le déconseille car le fait de payer ne garantit pas que les cybercriminels arrêteront l'attaque et qu'ils ne publieront ni n'utiliseront les données récoltées. Par ailleurs, payer signifie aussi financer leurs actions et les inciter à recommencer.

Chères communes, sortez du commun!

Mettez visuellement en valeur vos publications:

Journaux internes et externes, newsletters, rapports, documents officiels, événements, etc.

Discutons-en et évaluons vos besoins sans engagement

079 549 97 17

www.haymoz.design

haymoz.design
graphic & web design

Une séance d'information et des documents pratiques à l'intention des communes

Pour répondre à cette question de la rançon et à toutes celles qui se posent sur la cybersécurité, l'UCV organisait le 18 novembre dernier une séance d'information (photo ci-contre) à destination des communes vaudoises, coanimée par Messieurs Christophe Hauert et Nicolas Frey de l'Association suisse pour le label de cybersécurité (ASLAC), Monsieur Marc Barbezat, Directeur de la sécurité numérique à l'Etat de Vaud (DIRH-DGNSI) et Monsieur Alexandre Herzog, analyste technique en cybersécurité au NCSC.

«Comment s'y retrouver parmi la pléthore de solutions proposées sur ce marché qui suscite la convoitise de nombreux prestataires? Comment évaluer les risques en matière de cybersécurité? Quelles actions les communes peuvent-elles entreprendre et par où commencer? Comment réagir en cas de cyberattaque? Que se passe-t-il après une attaque?» Voici quelques thématiques abordées lors de cette séance placée sous le signe de la prévention et des actions concrètes à entreprendre.

L'UCV met également à disposition des documents utiles sur le sujet à travers son site internet (sous Thématiques / Sécurité / Cybersécurité). L'aide-mémoire de cyber-safe.ch ainsi que le guide du Réseau national de soutien aux enquêtes dans la lutte contre la criminalité informatique (NEDIK) destiné aux petites et moyennes communes regorgent de conseils et mentionnent clairement que «la protection contre les cyberattaques est du ressort des cadres communaux».

Parmi ces conseils, on relève notamment ces éléments:

En termes de prévention, il convient de:

- Utiliser des mots de passe sûrs et opter pour la double authentification;
- Sécuriser les accès à distance (VPN, etc.);
- Sensibiliser et former le personnel car les cybercriminels privilégient souvent les courriels malveillants pour leurs attaques ainsi que bloquer les courriels, pièces jointes et liens à risque;
- Sauvegarder ses données hors ligne (copies de secours qui doivent être séparées de l'ordinateur et du réseau);
- Procéder aux mises à jour de sécurité des différents logiciels;
- Créer une cellule de crise et définir les rôles et responsabilités de chacun;
- Réfléchir à un plan de communication en cas de crise;
- Etablir une liste de son infrastructure informatique et de ses utilisateurs;
- Faire un inventaire de ses données, notamment sensibles, et réfléchir à comment les protéger;
- Disposer d'une liste de contacts (internes, externes et partenaires);
- Réfléchir aux mesures à prendre et solutions en cas de perte totale du système (informatique mais pas que, les systèmes incendie, des eaux, etc. peuvent aussi être impactés) et/ou des données.

En cas d'attaque, il est par ailleurs nécessaire de:

- Isoler l'infection en déconnectant tous les appareils du réseau et en coupant le réseau;
- Activer la cellule de crise et le plan de communication;
- Prévenir les personnes de la liste de contacts, en priorité celles étant aussi reliées informatiquement à notre structure;
- Contacter les autorités;
- Sécuriser les personnes puis les données.

Une fois la crise et l'attaque passées ainsi que les investigations terminées, un bilan s'impose pour améliorer sa protection et ses actions de prévention (cellule de crise, plan de communication, etc.).

Le manuel du NEDIK comprend également un test à compléter pour se faire une idée de l'état actuel de notre cyberprotection. En termes de prévention, réaliser un audit est aussi une excellente idée. L'UCV s'est ainsi associée à l'ASLAC, et à son label cyber-safe.ch, qui identifie les vulnérabilités des collectivités publiques et les aide à se protéger des cyberattaques en leur fournissant des conseils pour la mise en place de solutions adéquates. Les communes membres de l'UCV bénéficient d'un rabais de 20% jusqu'au 31 décembre de cette année si elles décident de faire appel à cette association. Soulignons néanmoins que l'ASLAC n'est pas un prestataire de solutions mais qu'elle réalise un audit en profondeur de façon totalement indépendante et neutre, en laissant les entités entièrement libres de mettre en œuvre les recommandations à l'interne ou avec le prestataire de leur choix.

Le risque zéro n'existe pas

Qu'on se le dise, malgré toutes les actions de prévention que nous pouvons entreprendre, le risque zéro n'existe pas notamment parce que les attaques passent souvent par des courriels malveillants, de plus en plus difficiles à détecter. Il est souvent plus aisé de passer par l'humain que par la technologie pour les cybercriminels. Néanmoins en se préparant à ce genre d'attaques, il est possible de limiter les dégâts.

L'UCV est consciente que, pour toutes les communes, quelle que soit leur taille, la cybersécurité nécessite des ressources humaines et financières qu'elles n'ont souvent pas budgétisées.

A l'instar de l'accord passé avec cyber-safe.ch, des solutions négociées par votre association faîtière, avec le Canton et des partenaires privés, sont en chantier et nous travaillons à pouvoir vous les proposer rapidement.

En attendant, comme nous avons pu le constater ces derniers mois, ne pas se prémunir dès aujourd'hui contre ce type d'attaques peut engendrer bien plus de temps et d'argent à consacrer pour rétablir la situation en cas de cyberattaque, sans oublier la perte de confiance de la population envers les communes et l'administration. ■

Voir aussi les articles en pages 6, 8 et 9 parus dans le *Point CommUNE!* n° 72 (printemps 2020) sur cyber-safe.ch et sur les communes et la protection des données.

DANIEL RUCH
ENTREPRISE FORESTIÈRE

Notre éventail de services va du simple élagage d'un petit arbre dans un jardin privé, jusqu'au débardage d'un site forestier et sa stabilisation biologique suite à une catastrophe naturelle.

De par notre activité, nous nous engageons activement à l'entretien durable des écosystèmes forestiers et de l'environnement, c'est pourquoi nous sommes certifié ISO 9001, ISO 14001, PEFC, FSC COC et COBS.

TRAVAUX FORESTIERS
ACHAT DE BOIS/FORÊTS
ELAGAGE
STABILISATION BIOLOGIQUE
TRANSPORT
GENIE FORESTIER

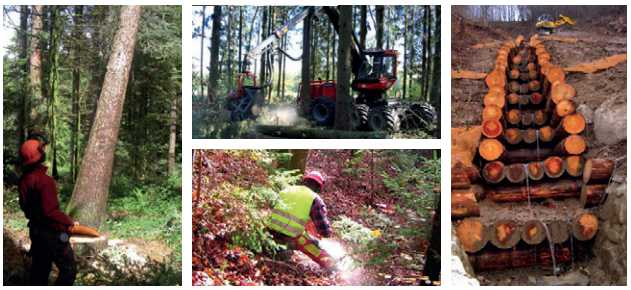

Entreprise Forestière Daniel Ruch SA
Z. i. de l'Ecorchebœuf 17 | 1084 Carrouge (VD) | www.danielruch.swiss
Tél. 021 903 37 27 Amanda Crisinel 079 517 74 34
Daniel Ruch 079 449 58 44

Des compétences à la mesure de vos attentes.

Au commencement, il y a toujours un géomètre.
Spécialiste du foncier, le cadastre, la topographie, les mises à l'enquête et les contrôles de stabilité sont ses terrains de jeux.
Et parce qu'il aime le travail millimétré, il s'est engagé à respecter une charte de qualité.

geometre-vd.ch
ORDRE VAUDOIS DES GEOMETRES

Arrêt sur invité : Paul Wang, expert en cybersécurité depuis vingt-cinq ans

Directeur général de ZeNPulsar, entrepreneur, ingénieur, conseiller stratégique, conférencier chevronné, enseignant reconnu et surtout fervent défenseur de la cybersécurité, Paul Wang met depuis plus de vingt-cinq ans ses compétences au service de grandes entreprises internationales et dorénavant de sa propre entité. Il a notamment participé, avec l'UCV, à la commission chargée de définir les exigences du label cyber-safe.ch. Rencontre avec cet expert de la cybersécurité.

Les communes attaquées ces derniers mois sur le canton l'ont été par un type d'attaque particulier nommé «rançongiciel». Pourriez-vous nous expliquer en quoi cela consiste ?
Un rançongiciel est un logiciel malveillant qui bloque l'accès aux données d'une organisation, en les chiffrant, jusqu'au paiement d'une rançon. Malheureusement, le paiement de la rançon ne garantit pas le déblocage des données. On peut être infecté en cliquant sur un lien dans un courriel ou en ouvrant une pièce jointe, en naviguant sur des sites internet compromis ou suite à une intrusion dans notre système.

Selon vous, pourquoi les cybercriminels ont-ils choisi de cibler les communes et pourquoi avec ce type d'attaque ?
Je ne pense pas que les cybercriminels aient décidé de viser spécifiquement les communes. Avant d'agir, ils réfléchissent toujours en termes de succès et de taux de réussite de l'attaque ainsi qu'en termes de quantité, mais surtout de qualité, des informations qu'ils vont pouvoir récolter.

Or, premièrement, les communes sont souvent moins bien protégées que des entreprises privées. Par ailleurs, les communes (avec le e-voting, l'e-administration, etc.), possèdent de nombreuses informations (notamment sur les habitant·es), qui plus est, détaillées. En les attaquant, ce n'est pas vraiment l'argent qui les intéresse (le montant de la rançon est adapté à chaque entité et reste toujours «abordable» pour inciter à la payer discrètement donc ce n'est pas grâce aux communes que les cybercriminels vont obtenir de grosses sommes) mais surtout les données récoltées. En effet, plus les cybercriminels récoltent d'informations, plus il sera facile pour eux de piéger ensuite leurs victimes. Les données récoltées, ainsi que l'intelligence artificielle qui leur permet de vous appeler en parlant parfaitement votre langue, font qu'il est de plus en plus difficile de détecter ces cybercriminels qui utilisent efficacement les informations qu'ils ont obtenues de vous.

De plus, les communes sont parfois reliées entre elles au niveau informatique ou gèrent d'autres services (feu, eau, etc.), les attaquer permet ainsi une attaque de plusieurs entités en même temps et il est alors plus difficile d'identifier d'où vient l'intrusion / la faille.

Par contre, le fait que les communes ne soient pas encore totalement digitalisées, et donc pas totalement dépendantes de l'informatique, leur permet en règle générale, en cas d'attaque, de continuer à fonctionner, avec les dossiers papier (car elles en avaient l'habitude auparavant), le temps que tout soit rétabli.

Par rapport à il y a dix ans, étant donné la digitalisation importante et une forte externalisation des services, j'ai néanmoins pu constater que les entités sont de plus en plus conscientes de la nécessité de se protéger. Avec la

pandémie, et le télétravail par contre, les attaques se sont multipliées car les infrastructures personnelles sont souvent moins bien protégées que celles professionnelles.

Une bonne communication en cas de cyberattaque est essentielle mais présente le risque de nuire à sa propre réputation. Quelle est votre position sur le sujet?

Il est clair que cela représente un dilemme: dois-je être transparent sur ce qui est arrivé avec le risque que cela nuise à ma réputation? Ou ne pas informer avec le risque que, si cela se sait, la répercussion en termes d'image sera bien plus néfaste?

Au niveau des entreprises privées, la communication se fait souvent quand l'entité sait que l'information est sur le point d'être divulguée. Pour les entreprises privées, la réputation est primordiale, de par les nombreux concurrents qu'elles ont. Certaines entités décident parfois, suite à un passé historiquement négatif comme une attaque ou d'autres scandales, de changer de nom ou de structure pour faire oublier ce qu'il s'est passé et redorer leur image.

Pour les entités qui ont le monopole, ou l'administration par exemple, quand bien même la réputation est altérée, les client·es / utilisateurs·trices n'ont pas la possibilité de passer par une autre entité donc, même s'il y a un déficit d'image, la perte de client·es / utilisateurs·trices après une attaque est moindre.

Outre communiquer à l'interne, à ses partenaires et utilisateurs·trices, contacter les autorités en cas d'attaque est aussi primordial. En effet, en recensant le nombre d'attaques, les autorités se rendent compte de l'ampleur que cela prend et de la nécessité d'agir. Par ailleurs, cela les informe sur la manière de procéder des cybercriminels et il est ainsi plus facile d'identifier leur «modus operandi» (mode opératoire) et ainsi définir une stratégie pour les contrer. Dénoncer officiellement les attaques permet aussi de pouvoir être remboursé plus facilement si on a contracté une cyber-assurance.

> «Il ne faut **pas être dépendant** d'une seule **entité** ou d'une seule **infrastructure**.»

Créer un centre opérationnel de sécurité (SOC) comme l'Etat de Vaud ou rejoindre un SOC mutualisé est-il la solution idéale pour les communes?

A vrai dire, il n'y a pas de solution idéale. De même, en cas d'attaque, il ne faut pas une seule solution de secours mais plusieurs. Créer un SOC ou en rejoindre un peut être une solution, si on s'entoure des bonnes entités et des bonnes personnes. L'essentiel est d'aller non seulement vite mais aussi «juste» car, parfois, en voulant créer des synergies, les processus sont retardés et le système de sécurité imaginé est déjà obsolète une fois mis en place, car on a trop traîné. Par ailleurs, créer une seule infrastructure pour toutes les communes présenterait le risque d'infecter toutes les communes d'un coup en cas d'attaque.

En rejoignant un SOC mutualisé, la commune reste-t-elle juridiquement responsable de sa cybersécurité ou la responsabilité incombe alors au SOC?

Tout dépend du contrat que l'on signe et des clauses de ce dernier. La commune porte ultimement la responsabilité envers ses utilisateurs·trices. Toutefois, en cas d'incident de sécurité comme une fuite de données, la commune peut se retourner vers l'entité assurant la sécurité informatique, en particulier le SOC. Une fuite de données peut être le résultat d'une erreur d'un·e collaborateur·trice, d'un·e utilisateur·trice ou du fournisseur du SOC. De manière générale, les organisations comme les communes partagent souvent les tâches administratives entre les départements, entre les partenaires et les entités opérationnelles étatiques. Les normes de la politique de sécurité de l'organisation doivent être utilisées pour définir les rôles et les responsabilités de chaque intervenant ou partie prenante par rapport aux tâches qui lui incombe. L'entière responsabilité de l'une ou l'autre partie prenante peut être très difficile à prouver, résultant parfois en une responsabilité partagée. ■

Qu'est-ce qu'un SOC?

Un centre opérationnel de sécurité (SOC) désigne à la fois, dans une entité, une division qui assure la sécurité de l'organisation et de l'information mais aussi, dans un bâtiment, le lieu où les systèmes d'information de l'entité sont surveillés, évalués et défendus. L'objectif d'un SOC est ainsi de détecter, analyser et remédier aux incidents de cybersécurité à l'aide de solutions technologiques et d'un ensemble de démarches. Un SOC surveille et analyse l'activité sur les réseaux, les serveurs, les terminaux, les bases de données, les applications, les sites internet et autres systèmes, à la recherche de signaux faibles ou de comportements anormaux qui pourraient être le signe d'un incident ou d'un compromis en matière de sécurité. Le SOC doit veiller à ce que les incidents de sécurité potentiels soient correctement identifiés, analysés, défendus, enquêtés et signalés. Source: oracle.com

OPTIMISEZ LA **GESTION DE VOS SÉANCES** AVEC MEETING !

À découvrir ici

citizen.ch/meeting

Groupe T2i, éditeur de logiciels et prestataire de services, accompagne les collectivités publiques dans leur démarche de digitalisation depuis plus de 35 ans.

CITIZEN
powered by T2i

GROUPE T2i - 058 666 20 20
contact@groupe-t2i.com
www.citizen.ch
SIERRE - RENENS

Arrêt sur invitée: Niniane Paeffgen de Swiss Digital Initiative

Suite aux récentes attaques informatiques de communes vaudoises et de sociétés privées, certains usagers, lésés, perdent confiance envers le numérique. En effet, en ne se protégeant pas suffisamment, en cas de piratage, ce n'est pas seulement notre entité que nous mettons en danger mais aussi tous nos usagers / clients / partenaires, qui risquent aussi d'être infectés ou de voir divulguées les données qu'ils nous ont transmises. Le premier projet de la Swiss Digital Initiative, qui consiste à développer un label de confiance numérique pour guider les utilisateurs, permettra-t-il de redonner confiance aux usagers? Rencontre avec Niniane Paeffgen, Managing Director à Swiss Digital Initiative.

L'heure est à la digitalisation et notamment au développement de la cyberadministration. Or, à la vue de l'augmentation importante cette année des piratages informatiques, et de leurs conséquences, ne faudrait-il pas revenir au papier et au stylo?
Pas du tout! Il est important d'être conscient de certaines dépendances à la technologie et de planifier notre travail en conséquence. Nous ne voulons pas sacrifier les avantages potentiels de la numérisation. En abordant de front les questions de sécurité et de confiance, nous pouvons utiliser les technologies numériques à notre avantage tout en gérant les risques qui y sont associés.

De quel constat est partie l'idée de créer la fondation Swiss Digital Initiative et notamment celle d'un label de confiance numérique?
L'idée de créer la fondation est née lors du Swiss Global Digital Summit qui s'est déroulé en septembre 2019 à Genève. Lors de cet événement, organisé par digitalswitzerland et sous le patronage du conseiller fédéral Ueli Maurer, il est apparu clairement que tous les acteurs, qu'il s'agisse des entreprises, des universités, du secteur public ou des organisations internationales, sont confrontés au même défi: «Comment parvenons-nous à faire passer les principes éthiques de la théorie à la pratique?» Le label de confiance numérique est notre premier projet et l'instrument concret pour relever ce défi et contribuer ainsi à la fiabilité des services numériques.

Quels sont les premiers résultats de la phase pilote de création du label?
La phase pilote nous a permis de vérifier la faisabilité et l'utilité du label auprès de nos partenaires. Les audits de test ont montré que les critères du catalogue sont exigeants et, en même temps, il est possible de vérifier les critères de manière objective, depuis l'extérieur.

A quel moment est prévu le lancement officiel de ce label?
Dès janvier 2022; nous présenterons les détails à Davos, à l'occasion du Forum économique mondial.

Quels seront les critères d'obtention de ce dernier?
Pour le Digital Trust Label, des critères ont été identifiés dans les quatre domaines suivants: sécurité, protection des données, fiabilité et «fair user management», lesquels constituent un service numérique de haute qualité. Au sein de ces domaines, nous avons défini 35 critères pertinents. Un service qui répond aux critères dans les quatre domaines est considéré comme un service numérique digne de confiance. Après un audit réussi, une organisation peut obtenir le label de confiance numérique pour signaler aux utilisateurs·trices son engagement et ses bonnes pratiques en matière de sécurité numérique et de traitement des données. Le catalogue de critères a été développé par un comité d'expert·es. Ce dernier a été coordonné par le Centre de confiance numérique de l'EPFL (C4DT).

Les critères ainsi que des informations complémentaires à ce sujet sont disponibles sur le site web digitaltrust-label.swiss. ■

Arrêt sur invité: Marc Barbezat, Directeur de la sécurité numérique à l'Etat de Vaud

Comment expliquez-vous l'augmentation croissante des cyberattaques envers les communes ces derniers mois? Y a-t-il un facteur qui fait que cela arrive aujourd'hui et non pas il y a quelques mois ou années?
L'explosion des annonces des cyberattaques ces derniers mois est principalement due à la professionnalisation des groupes de pirates informatiques ainsi qu'au perfectionnement de leurs techniques et outils. En effet, même si les fraudes habituelles d'un oncle inconnu ultrariche prêt à vous désigner comme héritier ou d'une cyber-romance persistent, les cybercriminels exploitent aujourd'hui sans vergogne un nouveau filon d'or: les attaques par rançongiciels.

> «Nous devons être conscients que les **cybermenaces** font dorénavant **partie de nos vies** numériques. Elles ne vont cesser d'**évoluer**.»

Nous pouvons aussi constater que ce type d'attaques a augmenté si rapidement que nous avons actuellement un décalage évident entre leur efficacité et leur rapidité et notre niveau général de préparation pour les contrer. Aujourd'hui, personne ne peut se mettre en avant en donneur de leçons: nous devons tous nous améliorer et vite, d'où l'importance de nous coordonner pour profiter de toutes les forces et compétences que nous avons la chance d'avoir dans notre canton.

Nous devons être conscients que les cybermenaces font dorénavant partie de nos vies numériques. Elles ne vont cesser d'évoluer. La cybersécurité ou la cyberrésilience ne sont pas des projets avec une fin mais un chemin d'évolutions constantes que nous devons tous prendre en main en tant que personnes, sociétés privées et administrations.

Il faut également être conscient que l'éclairage médiatique du moment donne également une nouvelle dimension à ce phénomène de cyberattaques.

Y a-t-il un scan permanent du darknet par vos services pour vérifier si des informations ont été dérobées à des administrations, qu'elles soient cantonales ou communales?
Il n'est pas possible de faire un scan complet du darknet, ni d'internet par ailleurs. Au niveau du Canton, le Centre opérationnel de sécurité (SOC) effectue cependant une veille continue sur les annonces de fuites de données, les vulnérabilités et les indices de compromission, ce qui pourrait être comparé par analogie à des preuves d'effractions dans notre monde réel.

Des avertissements sont faits ponctuellement directement auprès des personnes et entités concernées au sein du Canton, des Communes, et même au-delà, quelquefois, en profitant en particulier du partenariat opérationnel gagnant-gagnant aujourd'hui en place entre le Centre opérationnel de sécurité de l'Etat de Vaud (SOC) et le Centre national pour la cybersécurité (NCSC) de la Confédération.

Quels sont vos premiers retours d'expériences suite à vos interventions en soutien à des communes touchées par des cyberattaques?
Les leçons essentielles que j'en tire se résument de la façon suivante:

- La réponse à un cyberincident ne s'improvise pas et nécessite l'intervention d'expert·es pour gérer simultanément la réponse technique et la communication associée.

- La gestion de crise est un travail d'équipe pour coordonner le plus efficacement les forces et compétences en présence afin de réduire l'impact et la durée des perturbations dues à l'attaque.

« La **réponse** à un cyberincident ne s'improvise pas et nécessite **l'intervention d'expert·es** pour **gérer** simultanément la réponse technique et la communication associée. »

Dans les cas où les spécialistes du SOC sont intervenus, ce n'était nullement en sauveurs, mais, à l'image des pompiers, en mettant à disposition une force d'intervention d'urgence avec des compétences pointues en matière de cybersécurité. Il faut également relever que nous nous appuyons à chaque fois sur des sociétés locales spécialisées pour répondre à ces cyberincidents. Nous sommes convaincus de l'importance et de la pertinence de tels partenariats publics-privés.

L'objectif d'une telle force d'intervention est d'amener rapidement une structure de conduite de la crise afin de libérer la charge pesant sur l'institution victime, la Municipalité en particulier dans le cas d'une commune, et lui permettre de diriger et de prendre les décisions pour son domaine, car qui mieux qu'elle connaît son contexte et son environnement technologique ?

Quels sont les prochains défis pour les administrations pour faire face aux cyberrisques ?

Ces derniers mois, l'évolution des cybermenaces a permis d'activer des nouveaux échanges entre le Canton et les Communes. Des discussions politiques sont lancées avec pour objectifs communs de créer des synergies bénéfiques entre ces deux niveaux institutionnels, ceci en totale cohérence avec la stratégie numérique.

Dans la suite de la stratégie numérique cantonale, nous travaillons aujourd'hui à développer les compétences cantonales de cybersécurité, avec pour objectifs de lister nos principaux défis et de proposer des priorités d'actions nous permettant de coordonner nos efforts pour mieux contrer les cybercriminels.

Il nous faut par ailleurs rester humbles face aux cybermenaces. Nous devons en conséquence ne pas disperser nos énergies pour être plus forts ensemble en capitalisant sur des partenariats publics-privés gagnants pour notre société. ■

CLAUDE FAVRE S.A.
YVERDON 024 445 36 78
VALLORBE 021 843 14 24
LAUSANNE 021 653 60 60
www.claude-favre.ch
Spécialiste toitures & façades

PermiZ

LES AVANTAGES DE PERMIZ

- Structure uniformisée des procédures de demandes d'autorisations de construire.
- Utilisation en ligne et mobile, optimisée pour une utilité tout terrain.
- Aperçu et export de l'état d'avancement des dossiers.
- Service rapide et Hotline personnalisée.
- Techniciens également qualifiés dans le domaine de la Police des constructions.
- Conformité aux recommandations n°7 & 8 du guide des bonnes pratiques de la Cour des Comptes de septembre 2021 sur l'octroi des permis de construire et des permis d'habiter en zone à bâtir.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Permiz permet aux administrations communales de gérer et de suivre l'ensemble des demandes d'autorisations en matière de police des constructions de manière continue et permanente.

FIABILITÉ

Basé et conçu comme un service web, PermiZ offre une accessibilité à vos dossiers en tout temps avec un niveau de sécurité élevé.
PermiZ donne un accès spécifique aux différents intervenants selon l'état d'avancement des procédures. Cela leur permet de compléter les dossiers selon leurs mandats.
Il permet de consulter ou de compléter chaque dossier depuis votre bureau ou directement depuis le chantier. Ces informations sont mises à jour en temps réel.

WWW.PERMIZ.CH

swiss made software

LIA Innovations sàrl
Route de Morat 3
1595 Faoug (VD)
info@lia-innovations.ch
T: + 41 (0)26 565 565 8

Remise des diplômes de cadre en administration communale

Les lauréat·es de la formation intercantonale ont reçu leur diplôme lors d'une cérémonie au Château d'Yverdon-les-Bains le 1er octobre dernier en présence de la conseillère d'Etat, Madame Christelle Luisier Brodard. Les sept cantons de Suisse occidentale profitent ainsi des compétences de 27 nouveaux·velles cadres en administration communale.

Armend Imeri
Secrétaire municipal
à Moudon
Membre du Comité FR2C

La formation professionnelle du personnel administratif communal des cantons de Berne (partie francophone), Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud et Valais est en constante amélioration. Vingt-sept cadres des administrations communales en ont tiré profit durant leur cursus de deux ans, ponctué de 420 leçons, et ont reçu leur diplôme en présence des représentant·es des autorités cantonales et communales.

Neuf diplômé·es du canton de Vaud

Parmi les nouveaux·velles cadres en administration communale, 9 diplômes ont été décernés dans le canton de Vaud. Ce diplôme atteste des compétences du cadre communal. Cette profession passionnante et exigeante nécessite de maîtriser toutes les affaires communales: secrétariat, aménagement du territoire et constructions, relations publiques, contrôle des habitants, assurances, gestion du personnel, dossiers juridiques, finances publiques, péréquation, etc. Dans son discours, la conseillère d'Etat Madame Christelle Luisier Brodard a notamment salué l'engagement en faveur du service public et relevé l'importance de la formation continue face à la complexification de l'environnement communal.

A noter que la pandémie de la Covid-19 a eu un impact sur cette formation puisque, pour la première fois, des cours ont été dispensés en ligne.

En dix-sept ans de cours, à raison de huit sessions biennales pour deux classes parallèles en moyenne, 217 Romand·es ont obtenu le diplôme de cadre en administration, a rappelé la présidente de la Formation romande des cadres communaux (FR2C), Madame Micheline Guerry-Berchier. FR2C se dynamise sans cesse pour s'adapter aux défis de l'administration publique: être à l'écoute des attentes du personnel communal et prêter une oreille attentive aux demandes des employeurs, les communes.

Préparation au brevet fédéral de spécialiste en administration publique

La filière est la seule accréditée en Suisse romande pour la préparation des candidat·es au brevet fédéral de spécialiste en administration publique. Une quinzaine de lauréat·es ayant obtenu le diplôme de cadre en administration publique se présenteront en juin 2022 aux examens menant au brevet fédéral de spécialiste en administration publique.

La formation menant au certificat de spécialiste du domaine de la population et du contrôle des habitants connaît quant à elle également un franc succès puisque 27 certificats ont été remis. Pas moins de 75 candidat·es ont obtenu ce sésame depuis la création de cette certification en 2019. ■

De gauche à droite: Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat, les lauréat·es vaudois·es: Tania Ribeiro, Cindy Hofmann, Anne-Marie Gisler, Matthieu Burkhart, Joëlle Berchier, Angela Alberto Pino, Vanessa Preti, Armend Imeri ainsi que Micheline Guerry-Berchier, présidente FR2C, et Michel Walthert, membre FR2C.

Des communes amies des aîné·es

Le vieillissement de la population nécessite de s'interroger sur la place accordée aux aîné·es dans l'espace public, mais également en termes de participation sociale. Les personnes de 65 ans et plus représentent aujourd'hui environ 19% de la population suisse, soit 1 habitant sur 5. Cette part augmentera à 25% d'ici 2045. Les petites et moyennes communes disposent néanmoins rarement d'une politique de la vieillesse et d'un poste dédié aux seniors.

Delphine Roulet Schwab
Professeure à la Haute Ecole de la Santé La Source (HES-SO) et Présidente de GERONTOLOGIE CH

Simon Stocker
Chef de projet «Communes amies des aînés» au sein de GERONTOLOGIE CH

Pour aider les communes à prendre en compte les besoins et aspirations de leurs citoyen·nes âgé·es, GERONTOLOGIE CH avait édité en 2012 un manuel permettant aux communes d'auto-évaluer leur convivialité à l'égard des seniors. Cet outil était basé sur le concept «Villes Amies des Aînés» de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En 2020, GERONTOLOGIE CH a décidé d'actualiser le contenu de cet outil et de le proposer sous forme numérique, à l'adresse communeamiedesaines.ch. Il comporte un questionnaire d'auto-évaluation qui peut être rempli soit directement en ligne, soit par questionnaire papier sous forme d'enquête. La plateforme – gratuite – offre un accès à une large palette d'informations, à des exemples de bonnes pratiques ainsi qu'à des conseils concrets pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de la vieillesse. Par la suite, GERONTOLOGIE CH souhaite aller plus loin en créant un réseau national «Communes amies des aînés» et en développant un label. Le projet prévoit également la constitution d'un bureau d'appui pour les communes et le développement de prestations d'accompagnement. Le concept repose sur une collaboration forte avec d'autres organisations actives dans le domaine.

> «Les personnes de **65 ans** et plus représentent aujourd'hui environ **19 %** de la **population suisse**.»

Vieillir 2030

Concernant les communes et l'enjeu du vieillissement de la population, l'UCV participe activement au projet global «Vieillir 2030» qui vise à élaborer la stratégie de la politique des vieillesses et des vieillissements du canton de Vaud, en impliquant notamment les associations telles que la nôtre, les communes et les actrices et acteurs vaudois·es au niveau communal impliqué·es dans la conception et l'application des politiques publiques destinées aux seniors. Une table ronde a notamment eu lieu le 26 novembre dernier, à Lausanne, afin de présenter le projet, définir les lignes directrices, proposer des premières mesures et débattre à ce sujet.

Pour votre publicité dans Point COMMUNE!

urbanic
Régie publicitaire

Avenue Edouard-Dapples 54,
1006 Lausanne
info@urbanic.ch
Tél. 079 278 05 94

Machines-Services – Bernard Thonney

Vente et réparation de toutes marques de tondeuses, tronçonneuses, fraiseuses, scarificateurs, débroussailleuses, machines viticoles et communales.
Vélomoteurs Bye Bike.

Route du Jorat 8
1073 Mollie-Margot
021 781 23 33
079 310 56 66
b.thonney@bluewin.ch
www.machinesservices.com

Rencontre avec **Caroline Moor,** qui collabore à la mise en œuvre de la stratégie de la vieillesse de la Ville de Zurich

Visite du quartier de Seebach, à la rencontre des seniors et des organisations locales.

Qu'est-ce qui est particulièrement important pour la Ville dans la mise en œuvre de la stratégie de la vieillesse ?
Nous aimerions inclure les seniors et les faire participer activement. Pour ce faire, nous souhaitons connaître les besoins et les atouts spécifiques des quartiers. Dans les quartiers de Wollishofen et de Seebach, nous avons donc recueilli l'appréciation et les idées de la population âgée.

Comment avez-vous fait cela ?
A Wollishofen, nous n'avons pu organiser aucun événement au printemps dernier en raison de la pandémie. Nous avons donc utilisé le questionnaire en ligne de GERONTOLOGIE CH et envoyé un lien et un QR code aux ménages de toutes les personnes de 65 ans et plus. De cette façon, la population pouvait s'impliquer. Tous·tes les participant·es ont ensuite reçu le résultat de l'évaluation par courrier.

Et qu'avez-vous fait à Seebach ?
Nous y avons mené une visite du quartier le 1er octobre dernier. Ici aussi, nous avons utilisé les questions de l'outil «Commune amie des aînés». Nous avons discuté de ces questions lors de différents arrêts, enregistré les réponses et procédé à une évaluation en collaboration avec les organisations locales de personnes âgées.

Qu'est-ce qui vous plaît dans le questionnaire de GERONTOLOGIE CH ?
Il est basé sur le concept de l'OMS et comporte huit dimensions. Le vieillissement est compris de manière globale et concerne l'espace public, la santé, l'information, la participation sociale et d'autres sujets. Les questions sont très proches de la vie quotidienne des personnes âgées.

METRAUX
ENTREPRISE FORESTIÈRE S.à.r.l
Abattage - Façonnage
Elagage - Débardage
Vente et sciage de bois de feu
1073 Savigny
Tél. 021 784 11 59
www.metrauxsarl.com

Un événement au cœur de la politique de l'enfance et de la famille

Dans le numéro 70 de *Point CommUNE!* (pages 32-33), nous vous présentions l'événement «Communes vaudoises: place aux familles!», qui a eu lieu pour la première fois le 27 novembre 2019. Suite au succès de cette première édition, les communes vaudoises sont invitées, le 13 avril 2022, pour un nouvel après-midi consacré aux politiques de l'enfance (0-16 ans) et de la famille, organisé par Pro Familia Vaud et a:primo.

Raphaelle Deshayes
Responsable d'a:primo
pour la Suisse romande

Michèle Theytaz Grandjean
Secrétaire générale
de Pro Familia Vaud

Né d'un étroit partenariat entre les associations Pro Familia Vaud et a:primo, cette manifestation a pour objectif de sensibiliser les élu·es des communes vaudoises à la politique de l'enfance et de la famille. De courtes conférences apportent des regards complémentaires sur les enjeux actuels de ces politiques à l'échelon communal. Puis plusieurs prestations en faveur des enfants, des adolescents et de leur famille se présentent aux participant·es, en vue d'affiner l'offre communale en faveur des enfants et des familles.

Interview croisée de deux personnes ayant participé à la première édition.

Christine Girod, Syndique de Gland, conseillère municipale en charge de l'enfance et de la jeunesse de 2011 à 2021

Pourquoi avez-vous participé à cet événement (en tant qu'invitée) ?
Le nombre d'associations actives dans le domaine m'a toujours frappée. Il est important de les soutenir, chacune dans leur complémentarité. Je trouvais nécessaire de relayer des informations pertinentes au sein de notre dispositif communal. Ce besoin d'information et de transversalité se retrouve dans toutes ces politiques.

Quels ont été les moments forts de cet après-midi du 27 novembre ?
Le «speedmeeting», ce moment interactif de rencontres avec les différentes prestations présentes, m'a permis de déambuler dans la salle, d'entendre les questions et les réflexions des autres participant·es et d'obtenir beaucoup d'informations en peu de temps. Les présentations étaient rapides et bien menées. Ce format est très motivant car il permet d'aller droit au but.

En quoi y participer vous a été utile ?
Cet événement m'a aidée à développer ces politiques à Gland, tout en me faisant réaliser que des gens et des communes rencontrent les mêmes problématiques. Les nombreuses rencontres m'ont fait gagner du temps dans mes démarches, notamment pour les rencontres entre parents d'adolescents du Jardin des Parents. En tant qu'élue, il est important de rester proche des besoins des familles, ciment de notre société, et de toujours continuer notre action. Pour moi, c'était de la formation continue.

Bianca Zanini, Coordinatrice du projet «1001 histoires dans les langues du monde», Institut suisse Jeunesse et Médias (ISJM)

Pourquoi avez-vous participé à cet événement (en tant qu'actrice de prestation) ?
Nos principaux interlocuteurs pour mettre en place notre prestation «1001 histoires» sont les communes, plus particulièrement les interlocuteurs de l'intégration et de la petite enfance. Le but est de rendre accessible la prestation à la population concernée, à savoir les familles migrantes avec des enfants de moins de 6 ans.

Quels ont été les moments forts de cet après-midi du 27 novembre ?
Cet après-midi nous a permis une mise en lien directe avec un grand nombre d'interlocuteurs, ce qui est beaucoup plus efficace que notre démarche habituelle. C'est l'occasion de créer des contacts dans un contexte favorable. L'information transmise durant les conférences nous a apporté des éléments précieux sur les politiques liées à la famille dans le canton.

En quoi y participer vous a été utile ?
La visibilité offerte par l'événement nous a permis de nous faire connaître auprès de nouvelles communes, même si cela fait dix ans que nous travaillons à promouvoir la prestation. Concrètement, un contact avec un municipal a débouché quelques mois plus tard sur des animations de «1001 histoires» à Bussigny. Démarrées en portugais, elles seront proposées dès 2022 en albanais.

La deuxième édition de l'après-midi «Communes vaudoises: place aux familles!» est agendée au mercredi 13 avril 2022. Elle se tiendra à Vevey, dans la Salle del Castillo. Informations et inscription (obligatoire pour participer) à cet événement gratuit sur placeauxfamilles.ch.

MEERKATHE SA: UN SYSTEME DE VOTE ELECTRONIQUE POUR VOTRE CONSEIL COMMUNAL OU REGIONAL

Riche d'un savoir-faire en matière de vote électronique depuis près de 23 ans, SunVote a déjà satisfait des millions d'utilisateur-trices dans le monde avec son système. Simple, précis, fiable et efficace, il est l'outil idéal pour optimiser la procédure et l'administration des votes et des élections lors de grandes assemblées.

Collecter rapidement des votes, automatiser le comptage et la communication des résultats, tout en permettant la transparence du processus de prise de décision : c'est ce que propose le système de vote électronique SunVote.

Un système simple et accessible

Facile d'utilisation, l'interface est totalement accessible pour les secrétaires de conseil et autres administrateur-trices. Son utilisation est intuitive et ne nécessite pas de compétences informatiques poussées. De plus, ni Wi-Fi, ni internet ne sont nécessaires. SunVote est donc facile à mettre en place et utilisable partout et en tout temps tout en permettant une sécurité accrue.

Bien entendu, pour que des décisions puissent être prises en assemblée, un nombre minimum de membres présent-e-s est requis. Pour cela, un appel nominatif est effectué au début de chaque séance et celui-ci prend souvent plusieurs longues minutes. Grâce à « l'appel » électronique de SunVote, la présence des conseiller-ères et le quorum peuvent être confirmés en 10 secondes.

Des résultats fiables et précis affichés en temps réel

Lors d'une session de prise de décision, le détail des votes individuels peut être suivi, offrant une vue claire et une transparence complète sur le processus de vote. Grâce à une technologie de vérification de la communication bidirectionnelle, aucun vote ne peut être altéré et l'exactitude des données est garantie à 100%. Le système peut collecter tous les votes en quelques secondes, et les résultats peuvent ainsi être affichés et projetés.

Enfin, la précision et la fiabilité du système permettent d'élaborer automatiquement des rapports de vote détaillés dans des formats standardisés, à des fins d'audit et d'archivage. Le système de vote électronique SunVote représente donc sans aucun doute un outil très efficace pour les secrétaires et administrateur-trices.

Votre représentant local et interlocuteur unique pour vos besoins en informatique

MeerKathe
ZA. La Pièce 5
1180 Rolle

Email : sales@meerkathe.com
Tel : +41 21 552.58.40
Site : www.meerkathe.com

Vous former pour agir

Aperçu des nouveautés du Centre d'éducation permanente (CEP) ainsi que zoom et témoignages sur les formations sur mesure.

Nicolas Liardon
Responsable de formation au CEP

La période écoulée fut particulière avec le télétravail renforcé et la nécessité de s'adapter dans les contextes de la vie professionnelle, mais aussi privée. Si les missions des collectivités restent inchangées, la présence grandissante de la digitalisation et la complexité de la situation actuelle viennent impacter les pratiques professionnelles et requièrent toujours plus de flexibilité tant individuelle que collective. Avec la volatilité de notre époque et la quantité de changements, l'apprentissage tout au long de la vie s'impose donc à chacun·e pour rester efficient·e, connecté·e, mobile et employable.

Si la crise du COVID a accéléré les évolutions, d'autres crises surgissent concernant les dangers de la cybercriminalité ou l'urgence climatique. L'enjeu de délivrer des prestations de qualité s'accentue pour les politiques publiques, dans un monde toujours plus complexe, incertain, où l'information circule instantanément.

Se former pour agir

Dans un tel contexte, le développement des compétences tant individuelles que collectives est une nécessité indiscutable. Dans cette situation, le CEP se positionne comme un centre de ressources et propose de nombreuses alternatives pour soutenir les efforts de développement, de gestion du changement et de cohérence des équipes tant sur le plan de la formation des collaborateurs·trices, des apprenti·es, des formateurs·trices et des leaders. Toujours axées sur la pratique, les innovations apportées cette année visent à favoriser l'action responsable, à renforcer les collaborations, à échanger sur les impacts de nos décisions et à en analyser les résultats de manière collaborative.

Encore plus d'outils pour doper les collaborations en face-à-face ou à distance

Avec le renforcement de la transversalité, du partage de l'information et avec l'apparition de nouvelles applications digitales, les collaborations et la communication sont au centre de l'efficience. De nouveaux titres apparaissent pour répondre à ces enjeux: «Klaxoon: un outil numérique pour stimuler vos réunions», «OneNote: organiser et partager ses notes pour collaborer efficacement» ou encore «Maintenir la proximité avec son apprenti en télétravail».

Savourer le meilleur du monde présentiel et du monde numérique

Que ce soit en ligne, dans une salle au CEP, ou dans vos locaux, les programmes de formation reposent toujours sur la même philosophie: l'interaction, le dynamisme, la pratique professionnelle, le partage d'expérience, la diversité et l'intelligence collective. Dès lors, vous pouvez:

- Participer à des webinaires mensuels de deux heures pour goûter à des thématiques d'actualité;
- Découvrir des articles hebdomadaires et des outils afin de nourrir vos réflexions et vos pratiques;
- Parcourir près de 350 ressources issues du web ou «faites maison» pour apprendre en autonomie;
- Vous former avec des parcours de formation: 113 titres en salle, 8 titres en classe virtuelle et 27 titres hybrides.

Des interventions qui s'adaptent à vos besoins et votre contexte

Parce qu'il n'est pas de meilleure formation que celle qui prend en compte la spécificité du contexte professionnel, le CEP propose des interventions sur mesure qui peuvent aller d'une adaptation d'un cours catalogue, à des dispositifs de facilitation en passant par du coaching individuel ou d'équipe.

Rencontre avec Annick Wagner, Responsable de formation au CEP, en charge notamment des formations sur mesure et Laure Hauswirth, cheffe du service ressources humaines à la Ville de Morges, ayant fait appel au CEP pour ce type de formations.

>>>

Un cadeau unique :
le journal original
d'un jour inoubliable !

021 312 96 13
www.retro-magazines.ch

RétroMagazines SA

Annick Wagner, responsable de formation au CEP

Quelle est la réelle plus-value des formations personnalisées du CEP?
Toutes les composantes d'une formation (format présentiel ou virtuel, durée, nombre de personnes, contenu) sont potentiellement adaptées afin de correspondre le plus possible à la culture, à l'environnement, aux besoins des personnes formées. Nous sommes attentifs à l'efficience du temps investi, pour produire un effet optimal sur le terrain. Tout ceci fait l'ADN du CEP: des formations pratiques pour l'action publique!

En outre, notre département sur mesure fournit également d'autres types d'interventions: facilitation de grand groupe, modération, coaching d'équipe ou de personne, développement organisationnel, solutions e-learning, organisation d'événements, support administratif (plateforme de suivi des inscriptions), médiation.

Sur quelles thématiques principales portent ces formations sur mesure?
Nos grands classiques sont: accueil et réclamations, conduite d'équipe et gestion du changement, gestion du temps et efficacité des processus, gestion de projet. Les tendances actuelles montrent une demande croissante pour la facilitation d'ateliers participatifs, l'initiation à la durabilité, la sensibilisation à la santé et à la sécurité, le thème d'inclusion et de tolérance, la sécurité informatique.

Quelles sont les étapes d'organisation d'une formation sur mesure du côté du CEP?
Il y a 5 phases d'organisation:
1. Analyse de vos besoins (contexte, constat, résultat souhaité);
2. Rencontre avec l'intervenant·e potentiel·le et élaboration du programme et de l'offre sur mesure;
3. Organisation administrative de la formation (lieu, dates, inscriptions);
4. Déroulement de la formation;
5. Evaluation de la satisfaction et des effets produits sur le système.

LA MAGIE DU BOIS!

VOLET CHARPENTIER/BATISSEUR
T. 021 926 85 85
St-Légier

La CROIX CHARPENTIER/BATISSEUR
T. 021 926 85 95
Mts-Pully

KURTH CHARPENTIER/BATISSEUR
T. 024 486 85 85
Orbe

JOTTERAND CHARPENTIER/BATISSEUR
T. 021 637 85 85
Rolle

PORCHET MENUISIER/CREATEUR
T. 021 908 06 80
Maracon

Cinq sociétés, une même identité pour un service
• plus proche
• plus fiable
• plus flexible
• plus complet

www.volet.ch

CHARPENTE · COUVERTURE · FERBLANTERIE · TERRASSE · ESCALIER
MENUISERIE · FENÊTRE · AGENCEMENT · PLAFOND · TONNEAUX

Partez GAGNANT avec GCM

PENSEZ ÉCO ET DURABLE
ECOBETON® - ECOGRAVE® - ECOSTAB®

GCM SA
GRAVIÈRE DE LA CLAIE-AUX-MOINES

DÉCOUVREZ EN PLUS SUR
www.gcm.ch

TOUJOURS UN TEMPS D'AVANCE

Laure Hauswirth, cheffe du service ressources humaines à la Ville de Morges

Qu'est-ce que ces formations sur mesure apportent de plus qu'une formation traditionnelle, selon vous ?
Je connais le CEP depuis de nombreuses années car j'ai eu l'occasion d'y suivre des formations depuis mon premier emploi dans les années 90 alors que j'avais été engagée pour mettre sur pied l'un des premiers offices régionaux de placement (ORP) du canton de Vaud. Par la suite, j'ai découvert les relations privilégiées qui étaient encouragées entre le CEP et les entités publiques, permettant de développer des formations répondant à des besoins spécifiques. Il était donc tout à fait naturel, lors de ma prise de fonction en tant que cheffe du service des ressources humaines (RH) à la Ville de Morges, de faire appel au CEP non seulement pour les formations figurant au catalogue mais également pour développer des formations sur mesure. Mettre en place ce genre de formations permet de répondre de manière plus ciblée aux besoins identifiés et de ce fait aide à atteindre les objectifs fixés. Cela offre également la possibilité d'être innovant tout en restant attentifs à une bonne gestion des coûts.

Quelle préparation une formation de ce type implique-t-elle de votre côté ?
Le travail nécessaire en amont consiste bien sûr à établir une définition des besoins claire. Je sais que je peux compter sur les référent·es du CEP pour m'y aider.

De manière plus générale, le processus commence par répertorier les besoins en formations exprimés lors des appréciations annuelles ou durant l'année via les responsables d'équipe. Mais il est important d'ajouter à cette démarche une réflexion autour des thèmes que nous souhaitons aborder de manière proactive. C'est une discussion que je mène avec la syndique ou la délégation municipale aux ressources humaines ainsi qu'avec l'équipe RH qui entretient des contacts tout au long de l'année avec les collaborateurs·trices ainsi que les cadres. C'est également un sujet qui pourrait être abordé avec les représentant·es du personnel.

Pour finir, certains sujets pour lesquels nous avons mandaté le CEP sont en lien avec la politique RH, la santé et la sécurité au travail ou encore les compétences en matière de management à distance, par exemple.

De nombreux changements au sein des services ayant bénéficié de ces formations ont-ils eu lieu suite à ces dernières ? Quel est le retour de vos employé·es sur ces formations ?
Mentionner des changements implémentés grâce aux formations sur mesure n'est pas ce qui me vient à l'esprit en premier lieu. Je pense surtout au fait de répondre de manière ciblée aux objectifs fixés et effectuer nos missions avec efficience. Cela nous permet d'accompagner la Municipalité et les services et, de manière globale, les missions de l'administration communale de la Ville de Morges. Le retour des collaborateurs·trices est positif, il nous donne également souvent des points d'amélioration dont nous tenons compte. Pour conclure, je suis persuadée que la formation sur mesure valorise tout un chacun et que c'est un élément de motivation important !

Propos recueillis par Stéphanie Andrzejczak, Chargée de communication et du magazine *Point CommUNE !* à l'UCV.

fidal
Fiduciaire Lambelet SA
Fondée en 1925
Maîtrise et performance
● Vérification de comptes
● Comptabilité
● Conseils fiscaux
● Evaluation et conseils en économie d'entreprise
● Expertises
Siège : Avenue Louis-Ruchonnet 15 - 1003 Lausanne
Succursale et courrier : Route de la Maladière 26 - 1022 Chavannes-près-Renens
Tél. 021 342 50 20 - Fax 021 342 50 39 - fidal@fidal-sa.ch
Membre de la Chambre fiduciaire

100 % ÉLECTRIQUE, 100 % DUCATO. LE NOUVEAU DUCATO ÉLECTRIQUE OFFRE UNE APPROCHE INNOVANTE ET DURABLE INÉDITE: GRÂCE À UN **RECOVERY MODE** PERMETTANT AU VÉHICULE ÉLECTRIQUE DE POURSUIVRE SON TRAJET MÊME EN CAS DE DÉFAILLANCE DE MODULE. ET AVEC UNE **AUTONOMIE DE 370 KM,** IL OFFRE L'ALLIANCE PARFAITE ENTRE TECHNOLOGIE ET NATURE POUR BOOSTER VOTRE ACTIVITÉ.

Maintenant avec 5 ans de garantie d'usine, jusqu'à 10 ans de garantie batterie et 5 ans d'entretien inclus.

Emil Frey

Emil Frey Crissier
Centre Automobile Romand
emilfrey.ch/crissier

Une collaboration gagnante au service des jeunes et de la formation professionnelle

Depuis vingt ans, des communes du canton s'investissent dans la formation de jeunes en difficulté en étroit partenariat et avec le soutien du centre de formation professionnelle spécialisée (CFPS) Le Repuis. Les communes bénéficient ainsi des compétences de ces jeunes tandis qu'elles et eux perfectionnent leur apprentissage. Témoignage de plusieurs communes.

Blaise Longchamp
Directeur adjoint
du CFPS Le Repuis

Si cette collaboration très constructive s'est mise en place depuis longtemps avec la commune de Grandson, de nombreuses autres sont à citer: la Ville de Lausanne, avec un partenariat avec le service des parcs et domaines depuis douze ans, la commune de Bussigny, avec le remarquable engagement de ses formateurs, Messieurs Bardet et Chevalier, du service des domaines et bâtiments, les communes d'Avenches et d'Orbe et bien d'autres encore!

Le CFPS Le Repuis en bref
Créé en 1933, le CFPS Le Repuis prépare, oriente et forme des jeunes filles et garçons afin de les intégrer durablement sur le marché du travail. Cette fondation a son siège et son campus à Grandson et dispose d'antennes dans tous les cantons romands. Les apprenti·es commencent leur formation dans les ateliers à Grandson et poursuivent leur apprentissage dans des entreprises privées ou publiques. Les 14 domaines de formation proposés offrent une palette de métiers très large.

Donnons maintenant la parole à des formateurs des communes de Chavannes-près-Renens et d'Onnens, ainsi qu'au syndic de cette dernière localité. >>>

Madame Délia Kolly, spécialiste en ressources humaines à la commune de Chavannes-près-Renens

La commune de Chavannes-près-Renens a engagé un apprenti employé de commerce CFC, accompagné par Le Repuis dans ses démarches de recherche d'une place d'apprentissage, au mois d'août 2021.

Quelle est la politique de formation pour les jeunes dans votre commune?
Nous trouvons important de former des apprenti·es et nous avons la chance d'avoir une syndique et un chef du service des ressources humaines très favorables à la formation professionnelle.

Êtes-vous souvent sollicitée pour des places d'apprentissage?
Oui, nous recevons beaucoup de demandes pour ce type d'engagement. Le premier contact avec Le Repuis ayant eu lieu en pleine période COVID, par téléphone, je me suis dit «Pourquoi pas?»

Qu'est-ce qui a fait que vous êtes entrée en matière pour cette demande?
La demande du Repuis était très claire. C'était facile. Le candidat a envoyé un dossier et après il y a eu un entretien, avec une visite préalable.

Quels appuis attendez-vous de la part d'un organisme comme Le Repuis?
J'attendrais du Repuis de la réactivité et du soutien si des difficultés devaient intervenir durant la formation professionnelle.

Que vous apporte la formation d'apprenti·es?
En formant des apprenti·es, cela nous rappelle notre propre formation et cela nous fait nous poser des questions sur nos pratiques. Une question qui peut paraître basique est souvent pertinente.

Est-ce un gros investissement en temps?
Il faut garder à l'esprit que nous ne pouvons pas nous occuper que des apprentis car nous avons toutes nos autres tâches à faire. C'est un travail et un engagement d'équipe.

La commune de Chavannes-près-Renens est en plein développement, formez-vous dans d'autres domaines qu'employé de commerce?
Oui, mes collègues des autres services sont aussi très ouverts à la formation des apprenti·es. Nous avons d'ailleurs engagé dans ces domaines plusieurs jeunes en situation difficile, avec des expériences très satisfaisantes.

Monsieur Sacha Hirschi,
employé communal à Onnens

Sacha Hirschi et son apprenti, Jonathan Martin.

Quels sont les avantages de former un·e apprenti·e dans une commune de votre dimension ?
L'avantage est que nous effectuons des travaux dans tous les dicastères et, de ce fait, nous couvrons tous les points du programme de formation que doit réaliser un·e apprenti·e.

Quels sont les travaux que vous effectuez ?
Nous effectuons des travaux de voirie, entretien et réparation des grilles, des pavés, l'éclairage public. Nous intervenons dans les domaines du chauffage, de l'éclairage des bâtiments, de la menuiserie, de la peinture et de la conciergerie des locaux communaux : collège, administration communale et grande salle. Nous nous occupons aussi de la création et de l'entretien des espaces verts : plage, place de jeux, cimetière, bords de route. Sur le plan plus technique, nous faisons la gestion et l'entretien du réseau d'eau, de la STEP.

Qu'est-ce qui vous motive à former des apprenti·es du Repuis ?
Notre motivation est de pouvoir proposer à des jeunes qui ont des difficultés d'apprentissage un travail diversifié et intéressant. Cela permet aussi d'offrir un tremplin pour l'insertion professionnelle. A titre personnel, cela me permet de me remettre aussi en question dans mon travail. Je ne tombe pas dans la routine car avoir un·e apprenti·e donne un dynamisme supplémentaire et enrichit mon travail d'employé communal.

Quelle formation suit votre apprenti actuel ?
Notre apprenti actuel a obtenu brillamment une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'employé d'exploitation et poursuit actuellement avec un certificat fédéral de capacité (CFC) d'agent d'exploitation.

Quelles sont les difficultés particulières auxquelles vous êtes confronté ?
Cela demande un peu plus de temps pour expliquer certaines tâches. En particulier les nouvelles. Je dois également veiller à contrôler le travail effectué et lui expliquer pour qu'il devienne autonome. On ne doit pas sous-estimer l'investissement en temps.

Quels sont les avantages à former un apprenti du Repuis et quels appuis avez-vous de la part de ce centre de formation ?
Nous n'avons pas de travail administratif à faire. Le suivi et l'appui de la coordinatrice en insertion professionnelle du Repuis assurent un contact régulier et nous obligent à être ponctuels dans le suivi de l'apprenti. On évite, ainsi, de passer à côté des échéances importantes de la formation. On nous propose également de poser des objectifs et nous faisons ponctuellement, deux à trois fois par année scolaire, un point de situation pour que le programme de formation avance comme prévu. De plus, les apprenti·es peuvent bénéficier d'un appui scolaire pour les cours professionnels. Comme Le Repuis forme également dans ce métier, nous pouvons aller à Grandson pour travailler sur des aspects que nous voyons peu dans le cadre de notre commune comme l'utilisation d'une autolaveuse, que nous ne possédons pas.

Recommanderiez-vous ce type de collaboration ?
C'est une bonne collaboration tant sur le plan pratique qu'administratif. Je peux m'adresser à des professionnel·les du métier mais aussi à des spécialistes qui peuvent me conseiller face aux difficultés que je peux rencontrer dans le cadre de la formation de mon apprenti.

Monsieur Alain Portner, Syndic de la commune d'Onnens

Qu'est-ce qui vous a décidé à former des apprentis ?
Le fait que, dans mon activité professionnelle hors de la commune, nous formons un·e apprenti·e de commerce par année m'a donné l'envie de pouvoir faire quelque chose de similaire dans le cadre communal et pour les jeunes.

Votre employé communal est très investi dans la formation. Quels avantages y voyez-vous comme syndic ?
J'espère un enrichissement personnel pour lui et la mise en valeur de tout ce qu'il peut transmettre. Pour la commune, cela nous permet d'avoir notre employé sur des tâches plus importantes car il peut déléguer certains travaux.

Pourquoi avoir privilégié une collaboration avec un centre de formation comme Le Repuis ?
C'était à mon avis une chance d'avoir un apprenti tout en ayant un soutien sûr et des solutions s'il devait y avoir un imprévu avec notre petite équipe. De plus, Le Repuis est une belle institution et nous sommes fiers de collaborer avec elle.

Après six ans de collaboration avec Le Repuis, quel bilan tirez-vous ?
Le bilan est très positif au niveau des résultats des deux apprentis que nous avons eu, des liens que nous avons tissés et du travail effectué.

Les habitants d'Onnens connaissent-ils l'investissement de leur commune pour la formation ?
Nous le répétons à chaque occasion: Conseil général ou événements festifs, et l'apprenti est très visible au volant du véhicule communal et aux abords de nos routes.

Le CFPS Le Repuis tient à exprimer ses plus vifs remerciements à toutes les communes avec lesquelles il a collaboré pour leur investissement et leur confiance et espère que d'autres communes se montreront intéressées à travailler avec lui.

AUDIENCE
CONSEILS EN ENTREPRISE

Depuis 2012 Audience Conseils apporte aux entreprises vaudoises ses conseils dans un grand nombre de domaines d'activités grâce aux compétences acquises durant les carrières de ses cadres supérieurs dans différents secteurs de l'économie :

Cybersécurité, gestion de projets, engagement social, environnement et changements climatiques, gestion des déchets, électro smog, ouverture des marchés électriques, transports publics, relève de la politique communale, ...

Les problématiques observées : les dossiers deviennent de plus en plus complexes : spécificités techniques, gestion financière, ressources humaines sociales et juridiques, gestion environnementale, la sécurité en général, plus particulièrement celle des données et de l'archivage électronique, ...) cela implique des compétences de plus en plus pointues pour les municipaux en charge de leurs dicastères.

Une gestion de projet transverse entre les différents dicastères/services doit aussi être de plus en plus professionnelle afin que les projets se réalisent dans les délais et coûts prévus à un haut degré de qualité.

Une approche différente pour le traitement des nouvelles tâches et projets ?

Sur demande, pour des nouveaux projets, des tâches spécifiques ou des activités particulières au sein de la commune, **Audience Conseils** propose une analyse de la situation, établit un plan d'action en tenant compte des ressources présentes ou à prévoir, cela en fonction des objectifs à atteindre, des coûts et des délais.

Il ne s'agit que de quelques idées qui peuvent être développées en fonction de chaque situation. Autant de sujets qu'**Audience Conseils propose de traiter avec vous** sans nécessairement de grands investissements.

Vous pourrez découvrir qui nous sommes sur notre site **www.audience-conseils.ch**

Contactez-nous soit par téléphone au 079 821 28 22 ou 079 373 00 33 ou encore par courriel à l'adresse contact@audience-conseils.ch pour un entretien sans engagement !

La possibilité d'avoir une nouvelle approche de la gestion communale soutenue par des spécialistes de l'économie privée.

Recettes festives des Paysannes vaudoises

A l'approche des fêtes, les Paysannes vaudoises vous proposent une sélection de recettes pour concocter un délicieux repas! Bon appétit et déjà de joyeuses et gourmandes fêtes!

Cupcakes salés à la courge butternut

INGRÉDIENTS
POUR 20 PIÈCES

- 4 **œufs**
- 1 **yogourt** nature (180 g)
- 1 gobelet d'**huile de colza**
- 2,5 cc de **persil** haché
- ½ sachet de **poudre à lever**
- ½ cc de **sel**
- 2,5 gobelets de **farine**

Masse à la courge

- 120 g de courge **butternut**
- 0,5 dl de **bouillon**
- ½ cc de **curry**
- ½ cc de **paprika**
- **Poivre** du moulin

1 Battre les œufs dans un bol.

2 Ajouter le yogourt et mélanger. Conserver le gobelet comme mesure.

3 Ajouter le reste des ingrédients et mélanger rapidement sans trop travailler la masse.

4 Répartir la pâte dans 20 moules à cupcakes en les remplissant aux deux tiers. Cuire 20 à 25 minutes au four préchauffé à 180°C. Sortir les cupcakes et laisser refroidir.

5 Peler la courge butternut et la détailler en cubes.

6 Cuire à petit feu avec le bouillon jusqu'à ce que les morceaux soient tendres.

7 Ajouter les épices, mixer et laisser refroidir.

8 Dresser un dôme à l'aide d'une poche à douille sur chaque cupcake et décorer avec une lamelle de tomate séchée.

9 Servir les cupcakes salés à l'apéro ou accompagnés d'une salade en entrée.

Saumon et son crumble de pain d'épices

DIFFICULTÉ FACILE
PRÉPARATION 30 MINUTES
CUISSON 12 MINUTES

INGRÉDIENTS
POUR 4 PERSONNES

- 4 tronçons de **saumon** suisse d'environ 135 g
- ½ **orange**
- **Sel, poivre**
- 70 g de **pain d'épices**
- 45 g de **beurre**

1 Disposer le saumon, peau vers le bas, sur une plaque à gâteau chemisée de papier sulfurisé.

2 Saler et poivrer les filets.

3 Prélever les zestes d'orange et répartir. Laisser mariner.

4 Hacher finement le pain d'épices et mettre dans un bol.

5 Ajouter le beurre mou, mélanger. Répartir sur les filets.

6 Préchauffer le four à 200°C et cuire 12 minutes. Couvrir d'une feuille d'aluminium si le crumble prend trop de couleur.

7 Accompagner d'une purée de panais et décorer avec la moitié d'orange restante.

Gâteau moelleux noix-café

DIFFICULTÉ FACILE
PRÉPARATION 15 MINUTES / **CUISSON** 45 MINUTES
RECETTE POUR UN MOULE DE 25 CM DE DIAMÈTRE

INGRÉDIENTS

- 5 **œufs**
- 1 pincée de **sel**
- 250 g de **sucre**
- 1 cs de **sucre vanillé**
- 2 cs de **café** noir
- 250 g de cerneaux de **noix**
- 100 g de **fécule**

Glaçage

- 200 g de **sucre glace**
- 3 cs de **café** (un ristretto environ)

1 Casser les œufs en séparant les blancs des jaunes.

2 Battre les blancs en neige ferme avec le sel. Réserver.

3 Battre les jaunes, le sucre et le sucre vanillé durant 5 minutes.

4 Ajouter le café, mélanger.

5 Mixer les cerneaux de noix en poudre en en réservant quelques-uns pour la décoration et mélanger avec la fécule. Ajouter le tout à la masse et mélanger.

6 Incorporer délicatement les blancs d'œufs.

7 Verser dans un moule beurré et fariné. Cuire 45 minutes au four préchauffé à 180°C.

8 Réaliser le glaçage en mélangeant le sucre glace et le café dans un bol. Au besoin, rajouter du café jusqu'à l'obtention d'un glaçage fluide.

9 Napper très rapidement le gâteau et décorer.

Ce gâteau est encore meilleur si on le fait un jour à l'avance.

A l'occasion de son 90e anniversaire, l'Association des Paysannes Vaudoises (APV) a édité **un nouveau classeur de recettes**, auquel chacun des 73 groupes qui forment l'APV a été associé. Ce recueil a pour vocation de vous faire voyager dans les campagnes, entrer dans les cuisines des villages et partager des trésors traditionnels ou inédits. Il vise à soutenir l'agriculture vaudoise, à mettre en valeur les produits du terroir, à redonner le goût du bien-manger, à revisiter le patrimoine culinaire vaudois et à l'apprécier sous toutes ses formes. Une idée gourmande de cadeau pour les fêtes de fin d'année. Infos et commandes: paysannesvaudoises.ch.

SOPV/CDPV! Rencontre avec les nouveaux présidents, politique et opérationnel, des PolCom

Monsieur Jean-Marc Chevallaz, président de la Conférence des Directeurs de Police (CDPV), et le commandant Frédéric Schaer, président de la Société des Officiers des Polices communales vaudoises (SOPV), commentent l'actualité sécuritaire vaudoise de ce début de législature 2021-2026.

Pascal Petter
Secrétaire général
des Polices communales
vaudoises

Quelle volonté politique ou opérationnelle est mise en avant pour briguer et obtenir la présidence de vos associations respectives?

Jean-Marc Chevallaz: Tout municipal de police ne rêve pas forcément de devenir président de la Conférence... Sans le retrait, pour raison de santé, de Madame Valérie Jaggi Wepf (ancienne conseillère municipale à Yverdon), je serais resté «dans le rang». L'opportunité qui s'est présentée m'a permis d'exprimer plus largement ma volonté d'accompagner et de pérenniser les Polices communales vaudoises (PolCom) dans le cadre, toujours évolutif, de la police coordonnée et de l'autonomie communale. En résumé, travailler de manière efficiente avec toutes les forces sécuritaires vaudoises dont, bien sûr, la Police cantonale.

Frédéric Schaer: Je ne sais pas si tout commandant de police aspire un jour à la charge d'orchestrer les attentes des neuf corps communaux en présence, ou de tendre à l'unité de doctrine nécessaire à leur bon fonctionnement au sein de l'Organisation policière vaudoise... Mais, pour ma part, la vacance annoncée par le commandant Pascal Pittet, mon prédécesseur de la Police du Nord vaudois, et le soutien de nombreux collègues m'ont encouragé à m'investir dans cette fonction pour façonner, avec l'ensemble des parties prenantes, la police de demain. Ceci, dans un contexte sécuritaire inédit, induit par une pandémie qui a «revisité» le fonctionnement et la collaboration de l'ensemble des polices vaudoises.

A propos de la pandémie, justement, quels sont ses principaux impacts, depuis le printemps 2020, sur les PolCom et la police vaudoise en général?

Jean-Marc Chevallaz: L'instauration du plan ORCA et de l'état de nécessité a placé les «commandes sécuritaires» en mains du Conseil d'Etat, par l'Etat major cantonal de conduite (EMCC) et la Police cantonale vaudoise. Les autorités communales ont bien accueilli la collaboration renforcée (CoRe) entre les gendarmes et les policiers puisque l'ensemble des corps de police (excepté la police municipale de Lausanne, ville-capitale, qui constituait un cas à part), ont travaillé de concert avec la Police cantonale vaudoise, comme rarement auparavant. Cette collaboration n'a pas eu d'impacts négatifs sur les finances communales... si ce n'est la perte de revenus liés à certains contrôles – vitesse et stationnement – passés en seconde priorité durant les périodes de semi-confinement.

Frédéric Schaer: A l'exemple de REGIO dans l'Ouest lausannois, qui avait inauguré une nouvelle forme de collaboration avec la gendarmerie depuis 2018, c'est l'ensemble des polices du canton qui se sont fédérées sous la conduite de la Police cantonale vaudoise pour gérer efficacement les aléas issus des vagues successives du Covid-19. Une structure de conduite mixte et centralisée a été mise en place, des patrouilles mixtes ont

AMÉNAGEMENTS DE VÉHICULES

Sortimo®
AMÉNAGEMENTS DE VÉHICULES
Gerber Frères Sàrl
Représentant Sortimo pour la Suisse Romande

1052 Le Mont-sur-Lausanne
1242 Satigny - GE
021 653 51 52
sortimo@gerber-freres.ch

www.gerber-freres.ch
www.sortimo.ch

Avec Sortimo vous êtes organisés et efficaces, et cela se voit !

Jean-Marc Chevallaz, conseiller municipal à Pully, président de la Police Est lausannois (PEL) et président de la CDPV, élu le 26 août 2021.

Les Polices communales vaudoises (PolCom), présentes sur 426 km² du territoire cantonal, correspondent à:

- environ **66 %** de la population du canton de Vaud, soit près de 450 000 habitants;
- un effectif de quelque **1000** policiers et inspecteurs (hors aspirants);
- **9 corps de police:** Police Nyon Région, Police Région Morges, Police Nord Vaudois, Police Ouest lausannois, Police municipale de Lausanne, Police Est lausannois, Police Lavaux, Police Riviera et Police du Chablais vaudois.

Lieutenant-colonel Frédéric Schaer, commandant de la Police Ouest lausannois (POL), président de la SOPV, élu le 25 juin 2021.

sillonné le canton (Lausanne excepté) et plusieurs dispositifs opérationnels entre gendarmes et policiers ont permis de répondre avec satisfaction aux différentes missions et situations inhérentes au Covid-19. Parmi les résultats positifs constatés, il faut signaler des prestations harmonisées et ciblées sur l'ensemble du territoire au profit de la population et des autorités, une meilleure connaissance de l'autre, fruit d'un dialogue désormais ouvert et régulier parmi les «polices» du canton.

Quelles sont vos attentes, aux niveaux politique et opérationnel, une fois le plan ORCA levé et la reprise de la vie «normale»?

Jean-Marc Chevallaz: Le comité CDPV planche sur son programme et son plan d'actions pour la législature 2021-2026. Aux aspects financiers, dont la définition en lien avec la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) d'une facture policière recalculée, plus équitable qu'actuellement pour les communes disposant d'une police communale, s'ajoute bien entendu la poursuite (sous des formes et conditions techniques et financières à préciser) de la collaboration renforcée avec le Canton. La vision de la police de demain, la formation des aspirant·es et l'attrait du métier de policier, de par sa diversité et sa formation continue, restent des éléments majeurs à (ré)examiner et à faire évoluer pour continuer d'assurer la sécurité de nos villes et campagnes.

Frédéric Schaer: La SOPV tient à rappeler son rôle d'acteur de l'évolution de la police coordonnée qui, depuis peu, s'esquisse sur la base des projets comme ceux évoqués plus haut: REGIO et CoRe (collaboration renforcée). Elle apporte sa capacité d'expertise, indispensable aux prises de décision politiques, car elle se veut entrepreneuriale et force de propositions pour s'assurer d'un avenir respectueux des attentes, des besoins et des prérogatives respectives des différentes parties prenantes: une police centrée sur les besoins de la population et de ses autorités. ■

AVDCH! Assemblée générale 2021

Cette année, il a été demandé aux membres de se prononcer sur des sujets importants, en plus des votations statutaires. En effet, le comité a proposé une modification des statuts de l'association et demandé une augmentation de la cotisation annuelle.

Florence Nedrotti
Cheffe de l'Office de
la population de Pully
et membre de l'AVDCH

Prévue en présentiel, l'assemblée générale 2021 a essuyé les affres du COVID cette année encore. Avec une nouvelle directive sanitaire, les autorités de la commune de Chavannes-près-Renens ont dû restreindre le nombre de participant·es pouvant avoir accès à la salle disponible. Ce nombre, largement insuffisant, n'a pas permis de trouver une solution pour recevoir les membres, ce que le comité regrette fortement.

Finalement, pour des raisons de commodités, l'assemblée s'est tenue dans les locaux de l'administration communale du charmant village de Villars-Ste-Croix. Le comité et les scrutatrices désignées, Mesdames Yvana Sevic de Chavannes-près-Renens et Teuta Jakaj d'Ecublens, se sont ainsi réunis le 5 novembre 2021 avec un ordre du jour chargé.

Modification des statuts

Lancée en 2019, une refonte en profondeur des statuts a occupé un groupe de travail de cinq personnes, incluant des membres du comité, de la commission externe et de l'association. Le projet a été soumis en consultation à l'ensemble des membres en 2020 et en tenant compte des remarques de cinq membres de l'association; la version finale était proposée au vote lors de l'assemblée générale.

De nouvelles prestations et une adaptation de la cotisation annuelle

Depuis le 1er janvier 2021, une assurance de protection juridique professionnelle a été conclue pour les membres (préposé·es). Celle-ci couvre les litiges du droit du travail, les litiges avec une institution privée ou publique d'assurance, la défense pénale et le conseil juridique.

Par ailleurs, cette année, une formation avancée a été mise en place au Centre d'éducation permanente (CEP),

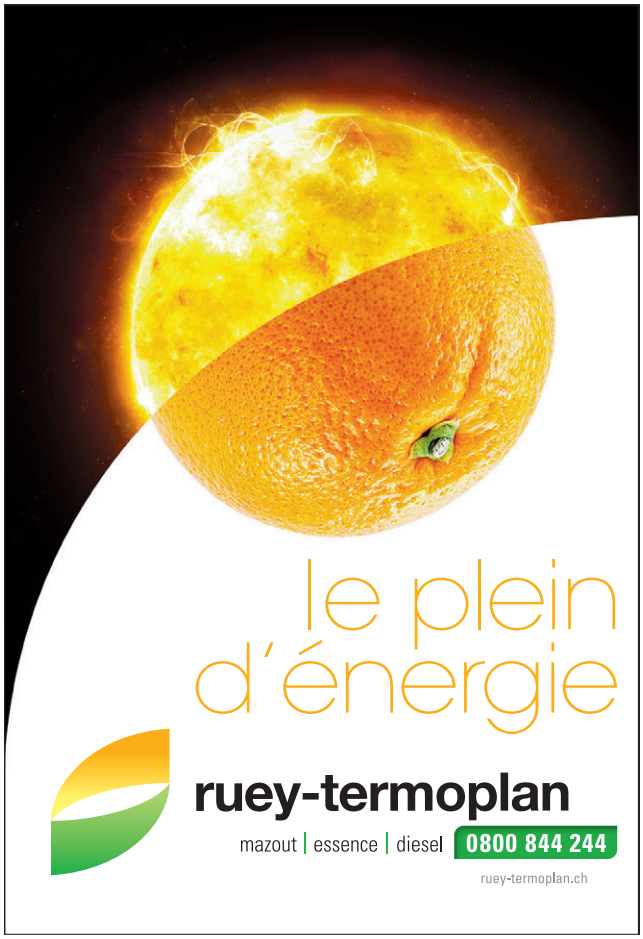

L'assemblée générale a eu lieu dans les locaux de l'administration communale du charmant village de Villars-Ste-Croix.

en collaboration avec le Service de la population (SPOP). Des membres du comité de l'AVDCH et de la commission externe sont intervenants dans la formation, aux côtés du SPOP. Cette formation fait le pont entre la formation pour nouveau·velle préposé·e et la formation certifiante. Elle se compose de six modules comprenant les domaines principaux du travail des contrôles des habitants.

Ces nouvelles prestations, mises en place par le comité et qui bénéficient à tous les membres, ont engendré des frais importants que la cotisation actuelle ne peut absolument pas couvrir. Un statu quo engendrerait une perte annuelle estimée à 12 500 CHF. Une modification du montant de la cotisation était ainsi proposée au vote.

Résultats des votes

Sur les 298 membres de l'association, les scrutatrices ont dépouillé les 119 bulletins reçus, dont 104 valables et 15 nuls (absence de signature manuelle). L'approbation du procès-verbal, le rapport d'activité et les comptes ont été acceptés à la majorité; de même que les budgets 2021 et 2022. Les membres du comité sont reconduits à la majorité, sauf la soussignée démissionnaire. Les nouveaux statuts ainsi que la cotisation à 100 CHF ont été acceptés, ce qui permet à l'association d'avancer vers les projets futurs. Ainsi, un second site internet à l'usage des administré·es est en cours de création.

Le comité a pris acte avec une grande satisfaction et remercié infiniment ses membres de la confiance témoignée.

Tous les membres du comité ne ménagent pas leur effort de travail avec le but ambitieux de la reconnaissance du métier de chef·fe de l'office de la population en point de mire; en maintenant notamment d'excellents contacts avec l'administration cantonale et les différents partenaires.

Au plaisir de vous rencontrer nombreuses et nombreux dans les régionales et lors de la prochaine assemblée générale 2022 qui aura lieu le 4 novembre, à Grandson. ■

Accès & Elévatique SA
1023 Crissier
Tél. 021 711 77 77
www.elevatique.ch
ECHELLES - ECHAFAUDAGES - NACELLES

AVSM! 70+1e assemblée générale au Forum de Savigny

Sous la haute surveillance du certificat COVID, l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM) a enfin pu fêter dignement son 70e anniversaire en ce lieu magnifique qui se prête parfaitement aux occasions exceptionnelles: le Forum de Savigny, dont la grande modularité a fait merveille!

Patricia Audétat
Secrétaire municipale à Vich
et membre du Comité
de l'AVSM

Après avoir souhaité la bienvenue aux quelque 130 personnes présentes et remercié Isabelle Schori, secrétaire municipale, et Daniel Métraux, municipal, pour la parfaite organisation de cette assemblée, le président Pierre-André Dupertuis a passé la parole aux autorités locales pour une brève présentation du district de Lavaux-Oron et de la commune de Savigny.

Préserver le paysage et les activités de proximité

Après une présentation des multiples facettes de son district, Monsieur le préfet Daniel Flotron s'est arrêté plus longuement sur le vignoble de Lavaux, site exceptionnel classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2007. Symbole de l'attrait touristique de la région, la volonté populaire est clairement de le protéger. Monsieur le préfet a rappelé que l'article 86 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) permettait de refuser un projet s'il dénaturait le paysage et il a encouragé les représentant·es des communes présent·es dans la salle à l'appliquer. Quant à Madame la syndique Chantal Weidmann Yenny, elle a tenu à mettre en valeur les citoyen·nes qui font de Savigny une commune vivante et pleine d'activités. Elle a évoqué de manière touchante les commerçant·es de proximité, les structures de la petite enfance et la vigueur des 30 sociétés locales et des nombreux·breuses bénévoles encore actifs·tives dans sa commune. Elle a finalement rendu hommage au citoyen particulier qu'est le secrétaire municipal, pilier de la commune, garant de la stabilité et de la transmission des connaissances.

En haut: Affluence des grands jours au Forum de Savigny.
En bas: Toute l'assemblée s'est levée pour acclamer le président de l'AVSM Pierre-André Dupertuis.

« Travailleur de l'ombre, le **secrétaire municipal avertit** des vibrations et **aide** à amortir les chocs »

Chantal Weidmann Yenny,
Syndique de Savigny

Echos de l'année écoulée

Après l'assemblée virtuelle de 2020, le président Pierre-André Dupertuis a regretté que son rapport soit encore marqué par la COVID-19. Certes, il a souligné le plaisir de pouvoir se réunir à nouveau physiquement, mais toutes les activités du comité de l'AVSM ont été impactées par le virus. Des séances ont été tenues par visio-conférences, des formations ont dû être annulées. Heureusement, la formation initiale, une priorité de l'association, a pu être reportée au printemps 2021 pour répondre aux besoins des nouveaux membres souvent plongés dans un monde qui leur est totalement inconnu. Cette formation est maintenant proposée sur deux jours avec une partie spécifique sur la police des construc-

tions. Toujours dans le domaine de la formation, il a tenu à relever l'effort considérable fourni cette année par le Canton dans la formation des nouveaux·velles élu·es, à laquelle l'AVSM a pu modestement contribuer. Au niveau des relations avec les services cantonaux, la nouvelle collaboration avec la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) a déjà donné lieu à des consultations en lien avec la durabilité, les élections communales, la formation des nouveaux·velles élu·es, la révision de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et le registre civique.

Quelles nouveautés pour l'avenir ?

Hormis l'approbation à une très large majorité des comptes et du budget, l'assemblée s'est aussi prononcée en faveur d'une modification des statuts de l'AVSM : d'un nombre fixe de sept membres, le comité peut dorénavant être constitué de 7 à 9 membres représentant les différentes régions du canton, ainsi que les catégories de membres actifs. Suite à la réélection des sept membres actuels, le comité a eu le plaisir d'accueillir une 8e membre en la personne d'Anne Rizzoli, secrétaire municipale adjointe à Yverdon-les-Bains. Au bénéfice d'une formation très riche, allant de la communication à la gestion de projets en passant par la gestion des données, Anne Rizzoli va représenter une force indéniable pour compléter l'équipe du comité. Un ou une représentant·e des petites communes manque encore pour assurer une meilleure représentativité des membres de l'AVSM.

Le nouveau directeur de l'Union des Communes Vaudoises (UCV), Eloi Fellay, encore il y a peu secrétaire municipal de la commune d'Avenches, offre une belle opportunité à l'AVSM de développer la collaboration avec l'UCV. Une

De gauche à droite : Yves Leyvraz, Elisabeth Jordan, Patricia Audétat, Giancarlo Stella, Chantal Weidmann Yenny, syndique de Savigny, Daniel Flotron, préfet, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat, Pierre-André Dupertuis, Anne Décaillet, Anne Rizzoli, Isabelle Schori.

BMEF
ENTREPRISE FORESTIÈRE
Travaux forestiers
Commerce de bois
Travaux en propriété
Génie forestier
Scierie mobile
Vente de produit fini de sciage
Rue du Collège 5 - 1325 Vaulion - Tél. +41 21 843 31 31 - www.bmef.ch

Moment de convivialité apprécié par toutes et tous à l'apéritif.

Yann Lambiel a fait rire et vibrer toute la salle.

première rencontre a permis de mettre en exergue le rôle que pourrait jouer l'association afin que la fonction des secrétaires municipaux·pales soit davantage prise en compte dans leurs formations. Enfin, au chapitre des projets, une rencontre avec le comité de l'Association des secrétaires de conseils communaux et généraux (ASCCGV) va être mise sur pied. La relation de travail et les collaborations sont évidentes entre les deux activités, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la LEDP.

Renforcement des liens avec les communes

Présente pour la première fois physiquement à l'assemblée générale de l'AVSM, Madame la conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard s'est tout d'abord réjouie de ce contact direct nécessaire au dialogue. Depuis un an, son Département des institutions et du territoire (DIT) a beaucoup travaillé à renforcer les liens entre le Canton et les Communes. Tout d'abord financièrement, avec l'accord conclu entre l'UCV et le Conseil d'Etat sur la participation à la cohésion sociale et le montant de 25 millions récemment annoncé pour accélérer la mise en œuvre de cet accord. Ensuite, en renforçant la formation des élu·es par la mise sur pied du programme «Pour ma commune», répondant ainsi à une demande formelle de l'AVSM. La révision de la loi sur les communes va constituer le prochain grand défi avec la volonté de repenser la surveillance de l'Etat sur les Communes, de réfléchir aux relations entre les différents intervenants; le rôle

> «Comme secrétaires municipaux, vous êtes en **première ligne** pour **appuyer les Municipalités** qui doivent apprendre leur métier. »
>
> Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat

du secrétaire municipal sera d'ailleurs précisé dans la nouvelle loi. Outre sur ces aspects législatifs, la cheffe du DIT a rappelé que le Canton avait besoin de l'appui des secrétaires municipaux·pales pour faire avancer des dossiers communaux comme les plans d'affectation ou les plans climat, en fonctionnant comme relais auprès des Municipalités.

Pour terminer, Madame Luisier Brodard a souligné que son département était en appui des communes, notamment en matière de cybercriminalité. Un travail étroit avec le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), qui pilote les services informatiques de l'Etat, est en cours pour appuyer les communes dans la lutte contre cette nouvelle forme de criminalité.

Place au spectacle déjanté de Yann Lambiel

Avant la partie gustative, l'assemblée a ri, applaudi, crié, chanté et même dansé face aux inimitables imitations de Mister Lambiel. Quel bonheur de vibrer toutes et tous ensemble, on en avait vraiment besoin!

Vaud du ciel

Cette rubrique présente le projet « Vaud du ciel » (vaud-du-ciel.ch) de Jean-Michel Zellweger, qui réunit, en trois tomes, des photos historiques et plus récentes du territoire vaudois afin de montrer l'évolution à travers les années.

1959

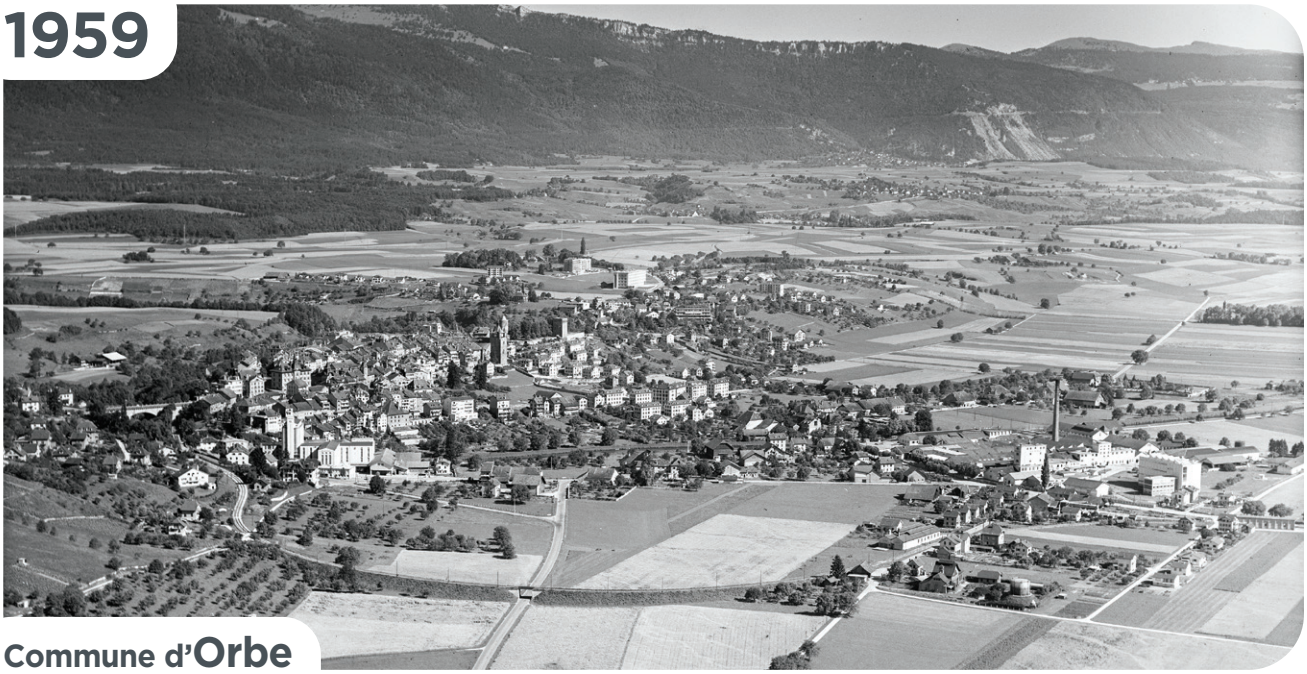

Commune d'Orbe

Sur la photo de 1959, orientée plein nord, on distingue, sur la droite, l'usine Nestlé, avec sa cheminée emblématique, au premier plan, les Moulins Rod et au nord de la ville, au centre, le bâtiment des usines Paillard. On remarque aussi, au premier plan, la grande courbe de la ligne de chemin de fer Orbe-Chavornay.

Sur la photo de 2015, il apparaît clairement que la ville s'est densifiée et développée (elle est ainsi passée de 3714 habitant·es permanents en 1959 à 6767 en 2015, soit presque le double). Nestlé (qu'on aperçoit que partiellement sur cette photo) s'est considérablement agrandi au milieu d'une nouvelle zone industrielle et artisanale au sud de la ville ; la cheminée en briques rouges trône toujours au centre et de nouveaux quartiers d'immeubles et de villas ont vu le jour au nord. Cette photo ne montre pas le nouveau quartier de « Gruvatiez » érigé en 2021.

2015

Agenda UCV

COMITÉ DE L'UCV

Mardi 14 décembre
12h00
Lausanne

Mardi 18 janvier
12h00
Lausanne

Mercredi 16 février
7h30
Savigny

CONSEIL DES 50

Jeudi 9 décembre
14h00
Ollon

Jeudi 24 mars
14h00
Lieu à définir

GROUPE DES VILLES

Mardi 8 mars
7h30
Lausanne

Mardi 10 mai
7h30
Lausanne

GROUPE BOURGS ET VILLAGES

Mercredi 23 mars
14h00
Froideville

Mercredi 18 mai
14h00
Mont-sur-Rolle

AG ET JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES

Samedi 11 juin
Chavornay

Vous pouvez retrouver toutes les dates des séances des organes de l'UCV sur **ucv.ch/agenda**

Agenda associations

AVSM

Vendredi 7 octobre 2022
Assemblée générale
Bex

AVDCH

Vendredi 4 novembre 2022
Assemblée générale
Grandson

ACVBC

Vendredi 16 septembre 2022
Assemblée générale
Yverdon-les-Bains

aVDaas

A définir

AVIATCO

Assemblée générale 2022
à fixer

SOPV

Vendredi 24 juin 2022
Assemblée générale
Lieu à définir

CDPV

Vendredi 17 juin 2022
Assemblée générale
Lieu à définir

Formations et prestations de l'UCV

Découvrez les formations proposées par l'UCV aux élu·es, cadres et employé·es communaux sur **ucv.ch/formations**

Pour tout conseil juridique, financier ou en aménagement du territoire, contactez les spécialistes de l'UCV via **conseils@ucv.ch** ou au **021 557 81 30**.

Manuel

L'UCV propose une deuxième édition augmentée du *Manuel d'introduction à la gestion financière communale.*

Disponible sur ucv.ch/manuel

UCV App

Retrouvez les actualités de l'UCV et les articles du *Point CommUNE!* au format numérique sur l'application UCV.

L'UCV sur LinkedIn

Suivez-nous aussi sur LinkedIn et restez au courant de toutes nos actualités!

linkedin.com/company/ucv

CAVE DE LA CRAUSAZ
FÉCHY
CAVE DE LA CRAUSAZ
QUALITÉ GARANTIE
LABEL OR
Terravin
CUVÉE CERTIFIÉE
CAVE DE LA CRAUSAZ
Féchy
La Côte
Appellation d'origine contrôlée
Bettems frères SA • Féchy
Bettems frères S.A.
Chemin de la Crausaz 3
1173 Féchy
021 808 53 54
www.cavedelacrausaz.ch
Ouvert du lundi au samedi
Cave de la Crausaz
Féchy AOC La Côte
CHF 8.40 la bouteille

LIAUDET PIAL
RÉHABILITATION
RÉPARATION PAR LE
GAINAGE DES CANALISATIONS
AVANT
APRÈS
ECOENTREPRISE
CERTIFICATION
EXCELLENCE
DEVELOPPEMENT DURABLE
RESPONSABILITE SOCIETALE
QUIK
by VSA
Intervention 24/7 numéro gratuit 0800 621 621 www.liaudet-pial.ch

Rénovation

Immeuble de la Route
de Berne 7 à Lausanne

- **Partenaire** des communes vaudoises pour développer les logements à loyer abordable
- **Expérience** et efficacité dans les mandats de gérance et dans toutes les étapes d'un projet de construction ou de rénovation
- **Esprit** de coopérative promouvant le respect, la confiance, le lien social et la durabilité

Promouvoir
le bien-habiter

Visionnez le film
du 100e anniversaire
de la SCHL!

100e SCHL
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
D'HABITATION LAUSANNE

www.schl.ch

HGR